



# Nancy,

2019 | RAPPORT  
D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE



## Édito

Chères Nancéiennes, chers Nancéiens.

Le 15 octobre 2018, l'Union Nationale des Propriétaires Immobiliers publiait son observatoire national des taxes foncières pour la période 2012-2017. Une étude nécessairement sérieuse, documentée, dans laquelle la Ville de Nancy affichait la hausse la plus faible de toutes les grandes villes de France (+2,42%). Une hausse, d'ailleurs, qui ne provient que de l'augmentation des bases votée par le Parlement.

Pourquoi citer ce rapport en introduction de la présentation de notre budget ? Parce qu'il vient mettre en lumière, de façon objective, la pertinence des choix de gestion que nous avons fait depuis 2014 et auxquels nous nous tenons fermement chaque année, dans l'intérêt supérieur de notre ville et du porte-monnaie de tous les Nancéiens.

Depuis 2014, nous sommes fidèles à trois grands principes, ceux de notre Plan d'Équilibre et de Développement : pas de hausse des taux d'impôts, une baisse de notre dette, des investissements importants dans l'emploi, l'attractivité, l'éducation, la culture.

Ce triangle vertueux, qui attire l'attention des observateurs des finances publiques, repose sur une modernisation des services de la commune, grâce notamment au numérique, des efforts de fonctionnement, une réduction de 10% des frais des élus et un recours intensifié aux partenaires privés. Au moment où les Etats et beaucoup de collectivités croulent sous les déficits et doivent rogner leurs plans d'actions, nous avons, à Nancy, des marges de manœuvre.

**A quoi les utilisons-nous ? D'abord, au soutien du pouvoir d'achat des Nancéiens.**

Sur ce point, le futur budget 2019 est marqué par des mesures particulièrement significatives. Au regard du grand débat ouvert par le mouvement des Gilets Jaunes sur la justice fiscale et sociale, la Ville va engager cinq actions visant à répondre localement, avec les moyens dont dispose la commune et son Centre Communal d'Action Sociale, à la situation : gel des tarifs (cantines, crèches, stationnement, centres de loisirs...), hausse de 20% du budget consacré aux bons d'achats pour les Nancéiens de plus de 65 ans, hausse de 20% des dépenses prises en charge par la Carte Famille Nancy, aides spécifiques à la mobilité et aux gardes d'enfants pour les demandeurs d'emplois, hausse de 10% des stages, contrats d'apprentissage et d'insertion accueillis par la mairie de Nancy.

Après quatre premiers exercices budgétaires marqués du sceau de la solidarité, avec notamment l'instauration de la cantine à 1€, la forte hausse de la part de logements sociaux (de 20 à 24%) et l'ouverture d'équipements emblématiques comme le nouvel EHPAD Notre Maison, 2019 sera plus que jamais une

année où les services municipaux impacteront le moins possible les finances des Nancéiens.

**Au-delà de la nécessaire réponse à la conjoncture, notre budget vise aussi et surtout à préparer l'avenir, avec le début des investissements en faveur de la transition écologique.**

Préparée en 2018 avec le concours de l'Université de Lorraine et surtout des Nancéiens, qui ont apporté plus du tiers des mesures annoncées, la feuille de route « Nancy 2030 » s'ouvre en 2019 par un premier plan triennal d'action, soutenu à hauteur de 15 millions d'euros.

Elle marque le début d'un processus irréversible qui projettera Nancy, ville durable, vers l'exemplarité écologique. Ce plan, qui dépasse nos mandats pour s'adresser aux générations futures, marquera l'histoire locale. C'est notre réponse à un défi mondial que chacun doit regarder en face.

**Au-delà de ces grands chantiers, ce budget 2019 poursuivra évidemment notre effort en faveur du développement économique, de la vie associative, de l'éducation, de la culture.** Plusieurs opérations importantes vont être engagées ou livrées cette année : la pépinière culturelle et créative « L'octroi », la Villa Majorelle, le Grand Hôtel de la Reine, le Palais des Ducs de Lorraine, la Porte Saint-Nicolas, la Mairie et bibliothèque Saint-Pierre, la Maison du Vélo, ou encore l'aménagement de la Place de la Croix de Bourgogne. Les Nancéiens passionnés de sport pourront aussi bénéficier de nouveaux équipements (nouveau dojo du Placieux, réhabilitation du gymnase Bazin et ouverture d'un nouvel espace familles, sports libres et canin à côté du skatepark des Rives Meurthe) et profiter, pour la seconde fois de ce mandat, du passage du Tour de France, avec l'arrivée de la 4<sup>ème</sup> étape à Nancy le 9 juillet.

Nombre de collectivités se targuent de bien gérer l'argent public. C'est de bonne guerre. Mais rares sont celles qui y parviennent vraiment. Sans jamais céder à l'autosatisfaction, sans jamais oublier non plus que les Nancéiennes et Nancéiens demeurent les seuls juges de notre action, risquons-nous à conclure par une formule claire et difficilement contestable : Nancy est une ville bien gérée. Vos contributions, chers concitoyens, sont bien utilisées !

**Michel DUFRAISSE**  
Adjoint en charge  
des finances



**Laurent HÉNART**  
Maire de Nancy  
Ancien Ministre





## L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE : UN REBOND EN 2017 NON CONFIRMÉ ET DES RISQUES AMPLIFIÉS SUR LA CROISSANCE MONDIALE

Les doutes se multiplient sur l'économie mondiale

Une croissance européenne qui donne des signes de faiblesse

Une croissance française et une baisse du chômage  
qui restent en deçà des objectifs du gouvernement



## APRÈS LA FIN DE LA BAISSÉ DES DOTATIONS, UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES EN HAUSSE ET UNE ÉPARGNE DYNAMIQUE

Une épargne dynamique en 2018

Un cycle de mandat propice à l'investissement

11/14

6/10





## LE BUDGET 2019 : UN INVESTISSEMENT SOUTENU, DES MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT ET LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIÈRES ACTIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### Les priorités 2019

Les mesures de soutien au pouvoir d'achat et l'accompagnement des publics en situation de fragilité  
La feuille de route de la transition écologique

### Une gestion exemplaire au bénéfice de l'investissement

L'évolution et la structure des dépenses de fonctionnement  
La maîtrise de la masse salariale  
La politique d'investissement et d'endettement

### Le scénario budgétaire 2019

Confirmer le rôle de la Ville dans le soutien de l'économie  
La répartition par masse budgétaire  
La répartition des crédits de paiement par politique publique  
La mise en œuvre des premières actions de la feuille de route de la transition écologique

15/23



## LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Attractivité et Rayonnement  
Qualité du cadre de vie  
Épanouissement des familles et accompagnement  
Gestion durable et responsable de l'administration



TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE

24/62



# L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE : UN REBOND EN 2017 NON CONFIRMÉ ET DES RISQUES AMPLIFIÉS SUR LA CROISSANCE MONDIALE

Dans leurs dernières prévisions, le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) confirment une nette décélération de la croissance mondiale. Ainsi le léger rebond constaté en 2017 n'a pas été suivi d'une reprise franche. Cette situation s'explique essentiellement par des tensions commerciales importantes suite aux mesures protectionnistes américaines et aux réponses qui ont été apportées par les autres pays. Ainsi, l'année 2017 au cours de laquelle les acteurs économiques semblaient retrouver confiance fait place à une année 2018 marquée par les incertitudes sur les marchés mondiaux alimentées par le risque d'une trop brusque remontée des taux d'intérêt.

En ce qui concerne la zone Euro, les différentes institutions, au premier rang duquel la Commission européenne, table sur une croissance moins bonne qu'initialement prévue en soulignant les risques inhérents aux négociations du Brexit, aux tensions commerciales mondiales. L'inflation, quant à elle repart à la hausse et devrait se maintenir jusqu'en 2020.

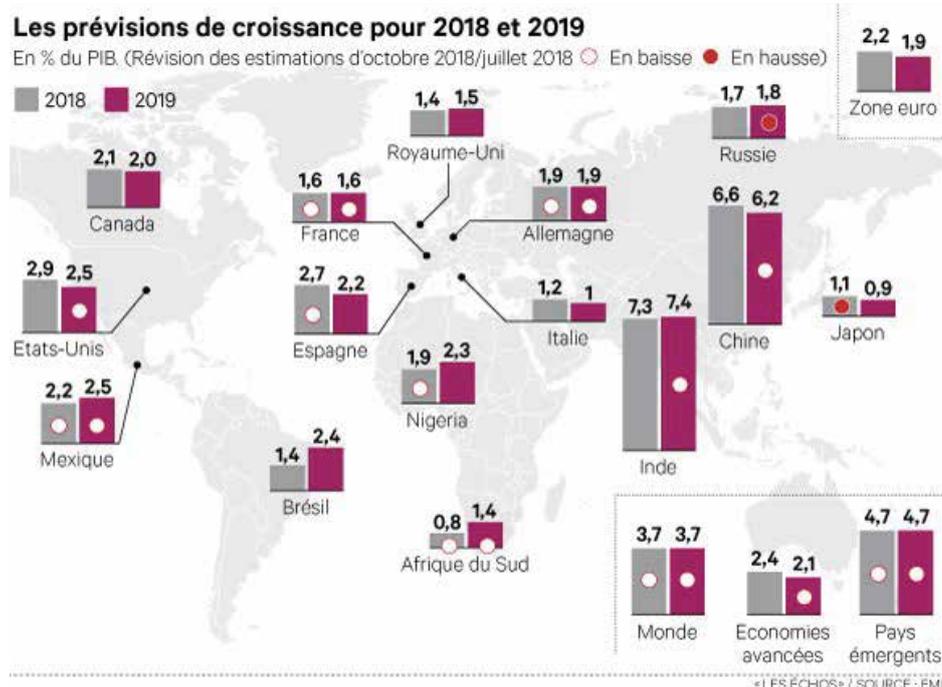
En France, après un rebond en 2017, la croissance stagne, le poids du déficit reste important et le chômage reste élevé bien qu'il retrouve son niveau de 2011.



## Les doutes se multiplient sur l'économie mondiale

Le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (OCDE) s'accorde sur une prévision de décélération de l'économie mondiale après le rebond constaté en 2017.

### Les dernières prévisions de croissance du FMI (source FMI / Infographie Le Monde)



NB : les prévisions de croissance française sans prendre en cause l'impact des mouvements sociaux de la fin d'année.

Ainsi, en octobre dernier, le FMI a estimé la croissance mondiale à 3,7% en 2018 et 2019, soit 0,2 point de moins que prévu en avril pour les deux années. L'OCDE est encore plus pessimiste en annonçant une progression du produit intérieur brut planétaire contenu à 3,5% en 2019.

Pour l'économiste en chef du FMI, Maurice Obstfeld, « des nuages s'annoncent à l'horizon. La croissance s'est avérée moins équilibrée qu'on ne l'espérait. Non seulement certains des risques de dégradation que nous avons recensés dans notre dernier rapport sur les Perspectives de l'économie mondiale se sont matérialisés, mais de plus, la probabilité de nouveaux chocs sur notre prévision de croissance a augmenté ».

Parallèlement à ce constat, les économistes de Washington estiment par ailleurs que la croissance devrait être moins largement partagée qu'en 2017. Il semble que moins de pays devraient connaître une accélération en 2018 et en 2019, particulièrement chez les pays avancés.

Pour expliquer ce revirement de tendance, l'institution pointe, en premier lieu, l'exacerbation des tensions commerciales et des obstacles au commerce à l'échelle mondiale.

La montée en puissance des mesures restrictives au libre-échange et la renégociation de grands accords de libre-échange comme l'Aléna ou des accords entre le Royaume-Uni et l'Union européenne « ont créé une incertitude généralisée à l'égard des coûts des futurs échanges ».

Selon des simulations opérées par le fonds, le PIB mondial pourrait diminuer de 0,8% en 2020 et resterait en retrait d'environ 0,4% à long terme par rapport à un scénario sans tensions commerciales.

D'une façon générale, les taxes douanières imposées par Donald Trump sur 250 milliards de dollars de produits chinois importés, ainsi que la riposte de Pékin, devraient peser sur le commerce mondial, freiner la croissance et alimenter l'inflation. Cet emballement pourrait affecter durablement la confiance des entreprises, et les inciter à retarder leurs projets d'investissement.

De son côté, l'OCDE se montre préoccupé par la montée des taux aux États-Unis qui semble inévitable dans un contexte de croissance économique et de faible chômage. Dans ce contexte, l'institution pointe le risque de la volatilité des bourses et d'une correction sévère sur les marchés en cas de resserrement des conditions financières.

Une envolée rapide des taux d'intérêt pourrait également avoir des répercussions importantes dans certains pays émergents lestés d'une importante dette en dollars. Les secousses des derniers mois, en Turquie et en Argentine, en ont donné un avant-goût.

D'une façon générale, la situation dans les pays émergents est inquiétante. Ainsi, le FMI

a révisé à la baisse ses prévisions de croissance, pour ces pays, par rapport à celles de juillet dernier (-0,2 pour 2018 et -0,4 pour 2019).

Enfin on note également, une nette décélération de l'économie chinoise qui a franchement ralenti au cours de l'année 2018. Un coup de frein essentiellement lié aux restrictions engagées par Pékin depuis deux ans pour endiguer l'envolée du crédit. Néanmoins, dans un contexte de conflit commercial avec Washington, les autorités ont commencé à activer de nouvelles mesures de stimulus budgétaire et monétaire.

Ce soutien à la croissance va à l'encontre de l'objectif de désendettement, en dépit des risques pour le système financier. Comme le souligne l'OCDE, le crédit au secteur privé demeure extrêmement élevé, à 160 % du PIB.



**2,1%**  
de croissance  
en 2019  
en Europe

**8**

## Une croissance européenne qui donne des signes de faiblesse

La Commission européenne a abaissé, au mois de novembre, ses prévisions de croissance pour la zone euro mais également pour l'ensemble de l'Union européenne pour cette année et la suivante. Elle prévoit également la poursuite du ralentissement en 2020 et se montre extrêmement prudente en indiquant que ses prévisions pourraient être exposées à des risques baissiers.

A contrario, l'exécutif communautaire a relevé légèrement ses prévisions d'inflation en 2018 et 2019 mais la hausse des prix ralentirait à nouveau en 2020.

La Commission table désormais sur une croissance de 2,1% cette année au sein de la zone euro contre 2,3% dans ses prévisions précédentes et mise sur une progression du produit intérieur brut (PIB) de 1,9% en 2019 contre 2,0% en mai dernier. Pour 2020, elle prévoit un ralentissement de la croissance qui se situerait à 1,7%.

Pour l'ensemble de l'Union Européenne, les prévisions donnent une croissance de 2,1% du PIB cette année et de 1,9% en 2019 contre 2,3% cette année et de 2,0% en 2019 en mai dernier.

Concernant l'Allemagne, la prévision de croissance de son PIB a été abaissée à 1,7% pour cette année et 1,8% pour 2019 contre respectivement 2,3% et 2,1% il y a six mois.

Concernant l'Italie, dont la Commission européenne a rejeté le projet de budget 2019 prévoyant un déficit public à 2,4% du PIB, la prévision de croissance pour cette année a été ramenée à 1,1% contre 1,5% il y a six mois tandis que celle pour l'année prochaine a été confirmée à 1,2%. Pour 2020, la Commission s'attend à une croissance du PIB italien de 1,3%. De son côté, le gouvernement italien qui table sur une croissance de 1,5% l'année prochaine et de 1,6% en 2020.

Marco Buti, directeur général des Affaires économiques et financières de la Commission estime dans sa présentation des prévisions d'automne que «la croissance économique en Europe a atteint un pic en 2017. En l'absence de chocs majeurs, le PIB devrait continuer à croître à un rythme modéré mais la trajectoire devant nous est semée d'incertitudes et de risques nombreux et interconnectés» en référence aux tensions commerciales et aux turbulences dans les marchés émergents déjà évoqué mais également à l'éventualité d'un Brexit sans accord.

En ce qui concerne le déficit des finances publiques à l'échelle de l'ensemble de la zone euro, la Commission prévoit qu'il atteindra 0,6% du PIB cette année puis 0,8% en 2019 et 0,7% en 2020.

La prévision d'inflation au sein de la zone euro a été revue en hausse pour 2018 et 2019 à 1,8% dans les deux cas, contre 1,5% et 1,6% respectivement en mai. L'inflation ralentirait en revanche en 2020, selon les prévisions de la Commission qui anticipent une hausse des prix de 1,6% à cet horizon, un chiffre toujours très inférieur à l'objectif de la Banque centrale européenne d'une inflation légèrement inférieure à 2,0% l'an à moyen terme.

## Une croissance française et une baisse du chômage qui restent en deçà des objectifs du gouvernement

Si la croissance a rebondi en France au troisième trimestre 2018, atteignant 0,4 % contre 0,2 % aux deux trimestres précédents, en raison notamment d'une hausse de la consommation des ménages, l'objectif de 1,7 % retenu par le gouvernement pour 2018 semble difficilement atteignable. En effet, il nécessiterait, une progression de 0,8 % du PIB au quatrième trimestre.

L'acquis de croissance pour l'ensemble de l'année 2018, à savoir l'évolution du PIB si l'activité stagnait complètement au quatrième trimestre, s'établit à 1,5 %. Or les mouvements sociaux du mois de décembre devraient avoir un impact de l'ordre de -0,2 % selon la dernière enquête de conjoncture de la Banque de France. Non seulement le commerce et les services doivent faire face à des pertes sans doute significatives, l'industrie subit également un ralentissement qu'il est encore difficile d'estimer. Les secteurs plus touchés sont l'agroalimentaire, l'automobile et le bâtiment.

Les conséquences sur le chômage sont complexes à déterminer. De nombreuses entreprises ont eu recours au chômage partiel au cours du mois de décembre, soit plus de 20 000 salariés concernés.

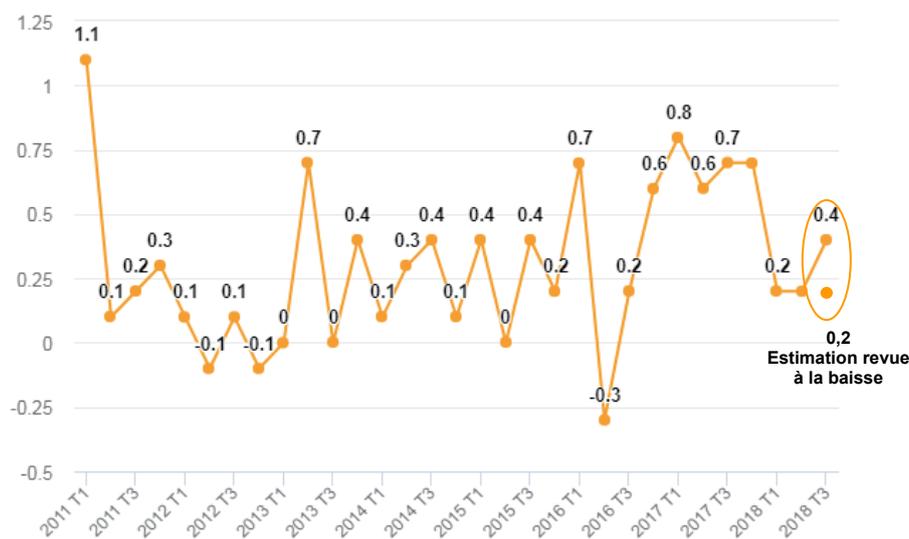
Cette nouvelle prévision, en baisse de 0,1 point par rapport à l'hypothèse publiée en juin par l'institut public, est conforme aux dernières prévisions de l'OCDE et de la Banque de France.

En cause, les difficultés de l'économie française début 2018, à la fois plus long et plus important qu'anticipé. Lors de deux premiers trimestres, la croissance a ainsi plafonné à 0,2 %, ce qui a plombé mécaniquement les perspectives pour l'ensemble de 2018, rappelle l'Insee.

L'organisme public rappelle que « La première moitié de l'année 2018 a été plus difficile que prévu en raison de facteurs ponctuels et spécifiques à la France, comme les grèves dans les transports et sans doute la baisse du pouvoir d'achat ».

L'Insee et la Banque de France ont prévu, dans un premier temps, une croissance de l'ordre de 0,4 % au quatrième trimestre 2018. Par rapport à la première estimation publiée fin octobre, la contribution à la croissance de la demande intérieure finale a été confirmée à 0,5 point et celle du commerce extérieur a été revue en légère hausse (0,2 point contre 0,1 point précédemment). Les variations de stocks ont quant à elles davantage pesé, à hauteur de -0,3 point (contre -0,2 point en première estimation). Cette prévision a été encore revue à la baisse de 0,2 point de PIB en décembre suite aux mouvements sociaux de la fin d'année.

Évolution trimestrielle du PIB en %



SOURCE: INSEE

Infographie LE FIGARO

Le gouvernement qui table toujours sur une croissance de 1,7 % paraît bien optimiste pour 2018, alors que la plupart des instituts de statistiques et prévisionnistes anticipent un ralentissement de l'activité inférieure à celle de l'exécutif.

En effet, d'après l'Insee, la croissance ne devrait ainsi pas dépasser 1,6 % en 2018, loin des 2,2 % (2,3 % en données corrigées des jours ouvrés) atteints en 2017.

En ce qui concerne le déficit public, les prévisions affichées par Bercy restent assez optimistes. Ainsi, malgré la reprise de la dette de la SNCF, le solde public de la France resterait résolument sous la barre des 3 % du PIB

et se retrouverait même proche de l'équilibre à horizon 2022 avec seulement 0,3 point de PIB de déficit.

Il convient néanmoins de relativiser ses projections. En effet ces dernières se basent sur des excédents rarement constatés des collectivités locales (+0,7 point de PIB en 2022) et des administrations sociales (+1,8 point de PIB en 2022). Les comptes sociaux et locaux serviraient en quelque sorte à équilibrer un déficit de l'État toujours important (autour de 3 points de PIB).

Par ailleurs, la loi de programmation repose sur une prévision de croissance très optimiste (+1,7% par an sur toute la période 2019-2022) alors même que tous les indicateurs laissent penser qu'il existe un risque important de retournement de la conjoncture d'ici 2020.

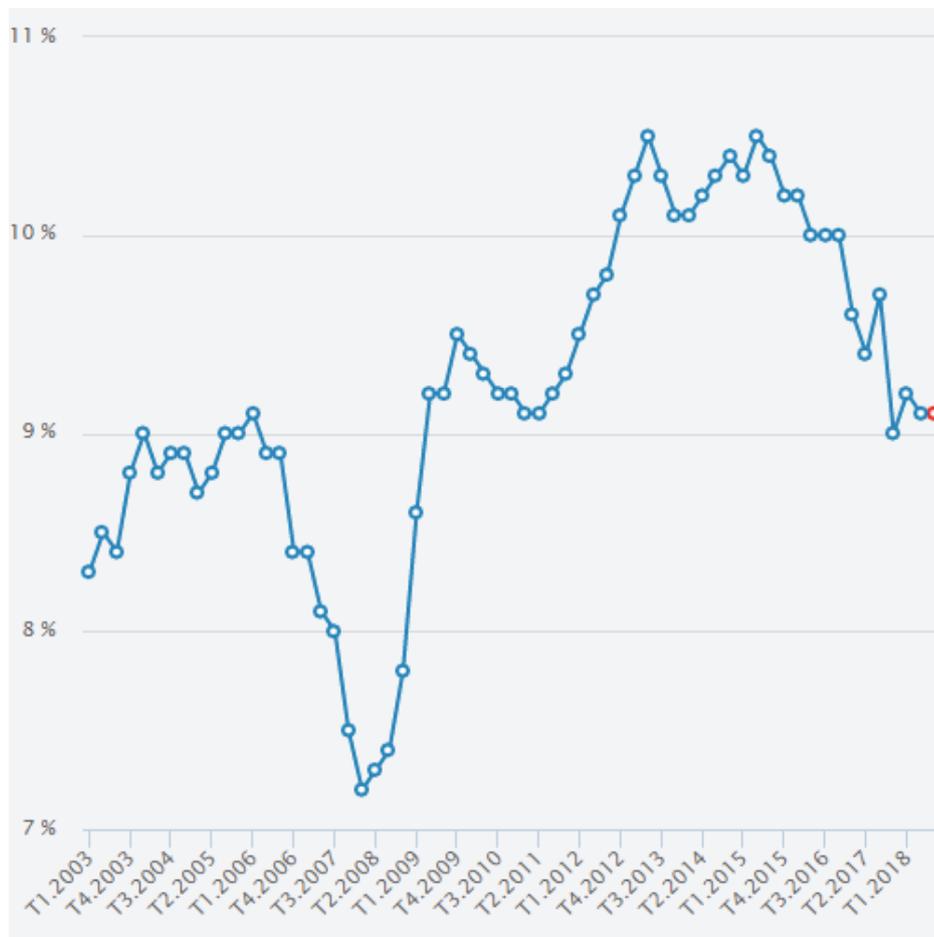
Ainsi, la trajectoire des finances publiques apparaît très fragile puisqu'elle repose quasi uniquement sur des secteurs locaux et sociaux particulièrement et où le gouvernement n'a pas de pouvoir de décision.

Enfin dernier indicateur économique à surveiller, le taux de chômage est resté stable au troisième trimestre de l'année 2018,

selon les chiffres provisoires de l'Insee publiés en novembre, s'établissant à 9,1% de la population active en France entière (hors Mayotte).

Sur un an, le taux de chômage mesuré par l'Institut national de la statistique est en recul de 0,5% et retrouve son niveau de début 2011. En France métropolitaine, ce taux s'établit à 8,8%. En moyenne, l'Insee a comptabilisé 2,73 millions de chômeurs au troisième trimestre 2018.

#### Taux de chômage trimestriel au sens du BIT en France (hors Mayotte)



**Le taux de chômage reste stable au troisième trimestre**



# APRÈS LA FIN DE LA BAISSÉ DES DOTATIONS, UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT DES COMMUNES EN HAUSSE ET UNE ÉPARGNE DYNAMIQUE

L'épargne brute des communes devrait augmenter en 2018 de +6,4 % grâce à des dépenses de fonctionnement contenues et à l'augmentation des recettes de fonctionnement, dynamisées par les recettes fiscales.

Sur la lancée de l'exercice 2017, on devrait observer en 2018 une hausse des dépenses d'investissement (+7,2 % en 2018, +8,6 % en 2017). Ces dernières devraient être largement autofinancées.

## Une épargne dynamique en 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT	17/16 %	2017e Mds €	18/17 %	2018p Mds €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	17/16 %	2017e Mds €	18/17 %	2018p Mds €
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>+ 0,6</b>	<b>80,9</b>	<b>+ 1,5</b>	<b>82,1</b>	<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>+ 8,6</b>	<b>21,1</b>	<b>+ 7,2</b>	<b>22,6</b>
<i>Hors FCCT*</i>	+ 0,6	79,9	+ 1,5	81,1	financées par :				
Recettes fiscales**	+ 1,2	53,0	+ 1,8	54,0	• Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 7,4	10,5	+ 11,0	11,7
Dotations de l'État	- 4,1	14,1	+ 0,3	14,1	• Recettes d'investissement (6)	+ 0,8	10,3	+ 3,9	10,7
Produits des services et ventes diverses	+ 1,2	5,8	+ 2,6	6,0	• Flux net de dette (7) =		+ 0,2		+ 0,2
Autres	+ 4,3	8,0	+ 0,5	8,0	Emprunts nouveaux***	+ 13,8	6,4	+ 0,0	6,4
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>+ 0,4</b>	<b>69,6</b>	<b>+ 0,7</b>	<b>70,0</b>	- Remboursements*** (8)	- 1,3	6,1	+ 0,8	6,2
<i>Hors FCCT*</i>	+ 0,4	68,6	+ 0,6	69,0	<b>VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)</b>		<b>+ 0,8</b>		<b>+ 0,4</b>
Dépenses de personnel	+ 1,9	37,7	+ 0,3	37,8	<b>ENCOURS DE DETTE au 31/12</b>	<b>+ 0,8</b>	<b>65,2</b>	<b>+ 0,3</b>	<b>65,4</b>
Charges à caractère général	+ 0,2	16,9	+ 1,6	17,1					
Autres	- 2,1	13,2	+ 1,0	13,3					
Intérêts de la dette	- 7,7	1,8	- 3,3	1,7					
<b>ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)</b>	<b>+ 1,4</b>	<b>11,3</b>	<b>+ 6,4</b>	<b>12,0</b>					
<b>ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)</b>	<b>+ 4,8</b>	<b>5,2</b>	<b>+ 13,1</b>	<b>5,9</b>					

e : estimations p : prévisions

Budgets principaux.

\* Fonds de compensation des charges territoriales des communes de la Métropole du Grand Paris.

\*\* y compris les versements fiscaux en provenance des groupements à FPU.

\*\*\* hors opérations financières.

(9)=(3)+(6)+(7)-(4)

### Des recettes de fonctionnement plus dynamiques qu'en 2017

Les recettes de fonctionnement des communes devraient progresser de 1,5 % en 2018 contre 0,6 % en 2017.

En 2018, la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti seraient en hausse, plutôt grâce à la revalorisation forfaitaire des bases (+1,2 % en 2018 contre 0,4 % en 2017) qu'au levier fiscal qui reste encore cette année limité.

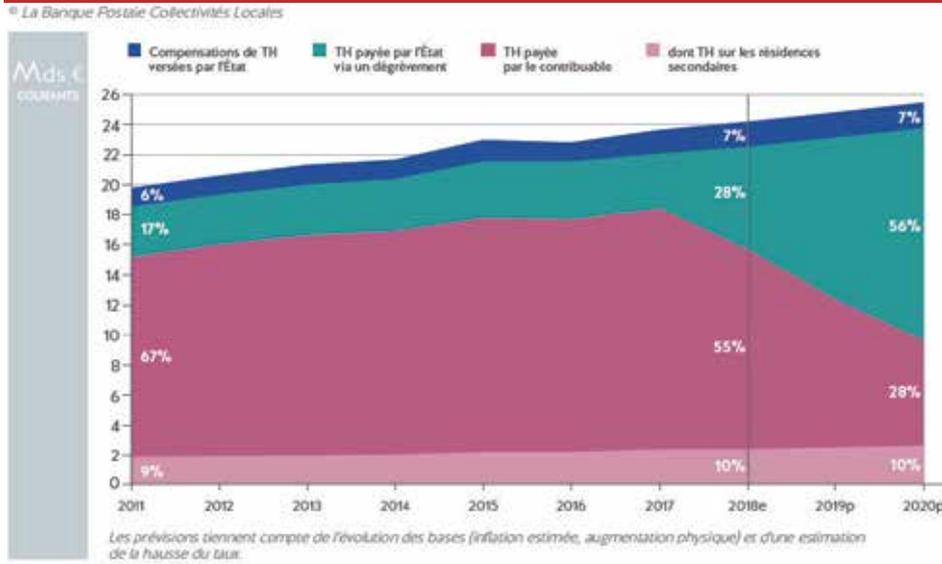
2018 correspond à la première année de la réforme de la taxe d'habitation qui prévoit sa suppression pour 80 % des foyers d'ici à 2020, les collectivités devant être compensées via un dégrèvement (cf. encart ci-contre).

La fiscalité sur les entreprises diminuerait de façon moins importante qu'en 2017, les groupements faisant le choix d'une fiscalité professionnelle unique étant moins nombreux.

### La réforme de la fiscalité directe locale : rendez-vous au printemps 2019

Initialement, la suppression de la taxe d'habitation ne devait concerner que les ménages aux plus faibles revenus. Cette mesure emblématique du programme du Président de la République a vu son aboutissement dans le Projet de Loi de Finances 2018. Ainsi, le texte précise qu'il ne s'agit pas d'une suppression de la Taxe d'habitation mais d'un dégrèvement. L'État se substituera au contribuable pour le paiement de l'imposition. Ce dégrèvement, qui concerne 80 % des contribuables sera progressif sur 3 années (30 % puis 65 % et enfin 100 % en 2020).

### Impact de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour 80 % des foyers



**+1,5%**  
de recettes de fonctionnement pour les communes

Selon les dernières déclarations du Gouvernement, la suppression de la Taxe d'Habitation sera finalement étendue à l'ensemble des ménages. Cette mesure devrait être intégrée à un projet de loi de finances rectificative au printemps prochain. Il a d'ores et déjà été annoncé que la taxe d'habitation ne serait pas remplacée par un nouvel impôt. Plusieurs scénarios sont à l'étude :

- remplacement du produit de la taxe par une fraction d'imposition nationale,
- transfert de la part départementale de taxe foncière au bloc communal,
- transfert de la part départementale de taxe foncière aux communes,

Dans les deux dernières hypothèses la perte de produit serait compensée par le partage d'impôts nationaux (CSG et/ou TVA).

Une quatrième hypothèse est en train d'émerger : le transfert de la part départementale de CVAE aux intercommunalités et la part départementale de foncier aux communes.

Les dotations de l'État seraient en 2018 presque stabilisées, du fait de l'arrêt de la contribution au redressement des finances publiques. Malgré cela, toutes les communes n'enregistreraient pas une stabilité de leur dotation globale de fonctionnement. En raison de la baisse des dotations forfaitaires de certaines collectivités : le financement de la hausse de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR + 90 M€) et de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU + 110 M€).

Les compensations d'exonérations comprises dans la variable d'ajustement resteraient stables malgré des minorations sur des dotations de compensation relatives à la Taxe Professionnelle et la suppression de la dotation unique des compensations spécifiques à la Taxe Professionnelle.

Les produits des services enregistreraient une hausse, grâce à la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la décentralisation du stationnement payant (Forfait de Post-Stationnement). Quant aux autres recettes de fonctionnement, elles seraient sensiblement stables.



## La poursuite de l'effort sur la maîtrise des charges de fonctionnement

L'important effort consenti sur les dépenses de fonctionnement de 2016, poursuivi en 2017 dans des proportions moindres (+0,4 %), continuerait en 2018 sur la même lignée, malgré une légère hausse (+0,7 %).

L'évolution de la masse salariale n'est que de 0,3 %, les facteurs de hausse étant réduits en 2018 (dernière revalorisation du point d'indice) et les autres facteurs jouant en faveur d'une certaine stabilité, voire d'une diminution :

- le décalage des mesures relatives au Protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) à un an,
- la stabilité des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL),
- la réinstauration du jour de carence,
- la fin du dispositif des contrats aidés,
- la poursuite du transfert de compétences et des personnels concernés vers les groupements à fiscalité propre.

Les charges à caractère général (+1,6 %) et les autres charges courantes (+1,1 %) seraient responsables de l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2018. La reprise de l'inflation (+1,8 % en 2018 contre +0,9 % en 2017) serait à l'origine de ce constat.

Pour la quatrième année consécutive les intérêts de la dette diminueraient (-3,3 %), sous l'effet de taux historiquement bas et d'un recours à l'emprunt limité ces dernières années.

En résumé, entre l'augmentation raisonnable des dépenses de fonctionnement et la croissance des recettes, l'épargne brute des communes devrait augmenter de 6,4 % en 2018, contre 1,4 % en 2017. Les remboursements d'emprunts déduits, l'épargne nette serait en hausse de 13,1 %, dégageant des marges de manœuvre financières propices à l'investissement.

2016 - 2018  
**3 ans**  
de diminution  
de la dette

## Un cycle de mandat propice à l'investissement

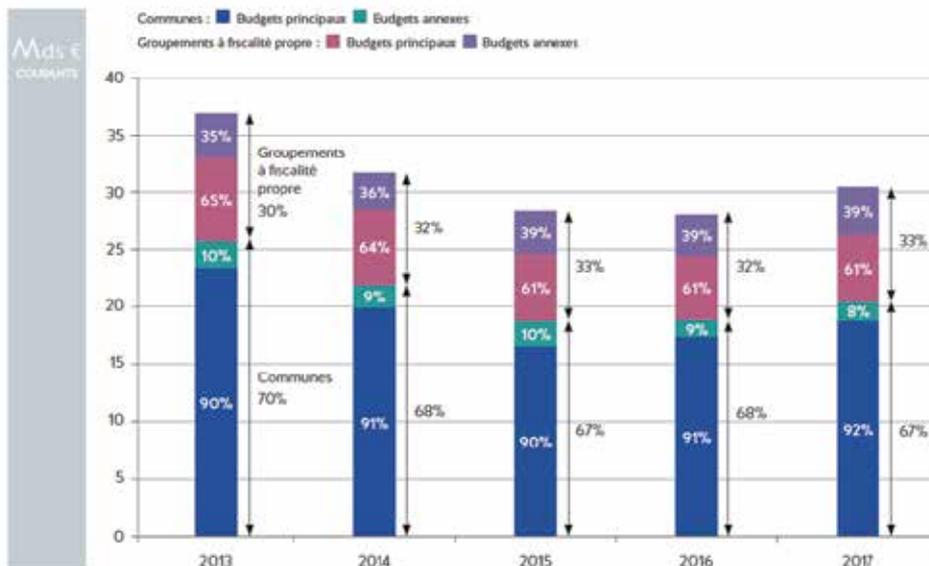
Les dépenses d'investissement seraient en constante augmentation pour la troisième année consécutive (+7,2% en 2018, +8,6% en 2017 et +0,6% en 2016). Les dépenses d'équipement seraient le poste de dépense le plus important, avec une progression de +8% (+8,8% en 2017), alors que les subventions augmenteraient de +2,3%, contre -2,5% en 2017.

L'investissement communal pourrait atteindre 22,6 milliards d'euros en 2018, soit une augmentation de 3,3 milliards d'euros depuis 2016. Ce montant reste malgré tout en deçà de ceux enregistrés depuis près de 15 ans en euros constants.



### Dépenses d'équipement du bloc communal

© La Banque Postale Collectivités Locales



Les recettes d'investissement (hors dette) augmenteraient fortement (+3,9% en 2018 contre +0,8% en 2017), notamment grâce au Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) qui évolue en fonction des dépenses d'équipement, elles-mêmes en hausse depuis les trois dernières années, mais aussi grâce à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

En complément de l'épargne nette, ces recettes pourraient permettre de financer 73% des investissements 2018. Les emprunts, tout comme en 2017, s'élèveraient à 6,4 milliards d'euros. En ce qui concerne la dette des communes, l'encours s'élèverait fin 2018 à 65,4 milliards d'euros, soit +0,3% contre 0,8% en 2017.



# LE BUDGET 2019 : UN INVESTISSEMENT SOUTENU, DES MESURES EN FAVEUR DU POUVOIR D'ACHAT ET LA MISE EN ŒUVRE DES PREMIERES ACTIONS DE LA FEUILLE DE ROUTE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



## Les priorités 2019

Les mesures de soutien au pouvoir d'achat et l'accompagnement des publics en situation de fragilité

L'un des axes stratégiques poursuivi par la Ville, en 2019, est celui de l'accompagnement des familles, des seniors et des Nancéiens les plus en difficulté. En premier lieu, le choix de ne pas générer d'augmentation du taux de fiscalité relève de cette logique de soutien du pouvoir d'achat. Le choix a aussi été fait de ne pas augmenter les tarifs des services publics qui s'adressent aux familles. Des mesures plus particulières ont été prises pour les foyers les plus en difficulté.

Ainsi, depuis 2016 les enfants des familles les plus modestes peuvent bénéficier d'un repas à 1€ dans les restaurants scolaires, d'un accueil périscolaire à hauteur de 0,60€ l'heure, de la gratuité de l'accueil du matin et des activités périscolaires, ou d'une journée dans un centre de loisirs à 6,80€ comprenant un repas. La sous-commission des affaires sociales étudie toutes les situations délicates liées à la facturation des services périscolaires et de la restauration scolaire, et propose chaque année au Conseil municipal des remises gracieuses totales ou partielles en fonction du degré de difficulté dans lequel se trouvent les familles concernées.

15

Le dispositif « Carte Nancy Famille » permet aux familles de trois enfants et plus ou ayant un enfant handicapé de bénéficier d'un crédit annuel minimum de 153€. Elles peuvent ainsi financer soit les frais de restauration scolaire ou universitaire, soit les charges de halte-garderie, soit les activités culturelles, sportives ou de loisirs implantées dans l'agglomération.

Ce crédit minimum est majoré de 39€ à partir du 5<sup>ème</sup> enfant et pour chaque enfant supplémentaire à charge. Pour accompagner le recours à ce dispositif et libérer plus de pouvoir d'achat aux familles, le montant de la carte sera porté à 184€ en 2019.

Les seniors bénéficieront en 2019 d'une « Carte Nancy Seniors ». Elle permettra dans un premier temps aux Nancéiens de plus de 65 ans de bénéficier gratuitement de l'adhésion à l'ONPA et donc à tout son catalogue d'activités, ainsi que des activités proposées par les résidences autonomie. Parallèlement l'enveloppe consacrée aux bons offerts en fin d'année aux personnes âgées les plus en difficulté augmentera de 20 % en 2019.

Le CCAS poursuit également ses missions d'accompagnement dans le cadre de l'aide sociale facultative visant non seulement à répondre aux situations financières d'urgence nécessitant une aide directe par l'attribution de chèques d'accompagnement personnalisé, mais à accompagner socialement et humainement les personnes et les familles en grande difficulté avec notamment l'association Accueil Réinsertion Sociale et une équipe de travailleurs sociaux dédiée.

Un travail est engagé cette année pour améliorer l'aide des Nancéiens en recherche d'emploi, avec une proposition d'aide à la mobilité (en lien avec la Maison du vélo, le dispositif d'autopartage Citiz ou le covoiturage), à laquelle s'ajoutera une aide aux parents isolés (afin de faciliter la garde d'enfants et de dégager plus de temps à la recherche d'emploi).

Concernant les agents de la Ville et du CCAS, la mise en place du nouveau régime indemnitaire se traduira par une mesure significative en faveur du pouvoir d'achat des agents percevant les salaires les plus modestes. La prime plancher fixée à 106€ par mois, passera à 120€ au 1<sup>er</sup> mars 2019, puis à 130€ le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

C'est donc une hausse de la prime de plus de 20% qui bénéficiera à plus de la moitié des agents de catégorie C. Parallèlement, la Ville s'est engagée à maintenir le niveau de prime pour l'ensemble des agents.

C'est donc un effort de près de 300 000€ pour 2019 qui est consenti au profit des agents la Ville et de l'ordre de 80 000€ pour les agents du CCAS.

Par ailleurs, la Ville va poursuivre et renforcer, en 2019, sa politique de déprécarisation des emplois commencée depuis le début du mandat en étroite relation avec les organisations syndicales.

Enfin, un effort supplémentaire de 10% sera réalisé pour l'accueil des apprentis, contrats aidés et les stagiaires au sein de la Ville, de l'Opéra national de Lorraine et du CCAS.



## La feuille de route de la transition écologique

2019 marquera la première année de mise en œuvre du plan d'action triennal pour la transition écologique de Nancy. Ce plan d'actions, déclinaison opérationnelle de la feuille de route à horizon 2030, vise à accélérer et amplifier l'action publique et à accompagner les acteurs du territoire, citoyens, associations, opérateurs économiques dans cette transition.

Les choix budgétaires et les enveloppes d'investissement pour 2019 permettront de répondre aux ambitions du plan avec par exemple dès 2019 :

- pour la ville nature : la végétalisation des façades, la poursuite de la désimpermissabilisation des parcs, la végétalisation des cours d'école, la création d'îlots de fraîcheur, la mise en place d'un jardin et poulailler partagé dans le Parc de la Pépinière,
- pour la ville saine : l'augmentation de la part de bio à 20 % dans la restauration collective, le renforcement de la lutte contre le gaspillage alimentaire ; et en termes de mobilité : le déploiement d'un plan vélo d'aménagement et stationnement, le passage de la flotte de véhicule municipaux en énergie propre, le déménagement de la Maison du Vélo au centre ville,
- pour la ville positive : le marché global de performance énergétique qui prévoit 4 M€ sur trois ans de travaux d'économie d'énergie, le choix de l'électricité verte pour tous les bâtiments de la ville et du CCAS, le déploiement du tri des déchets dans l'ensemble des bâtiments municipaux....

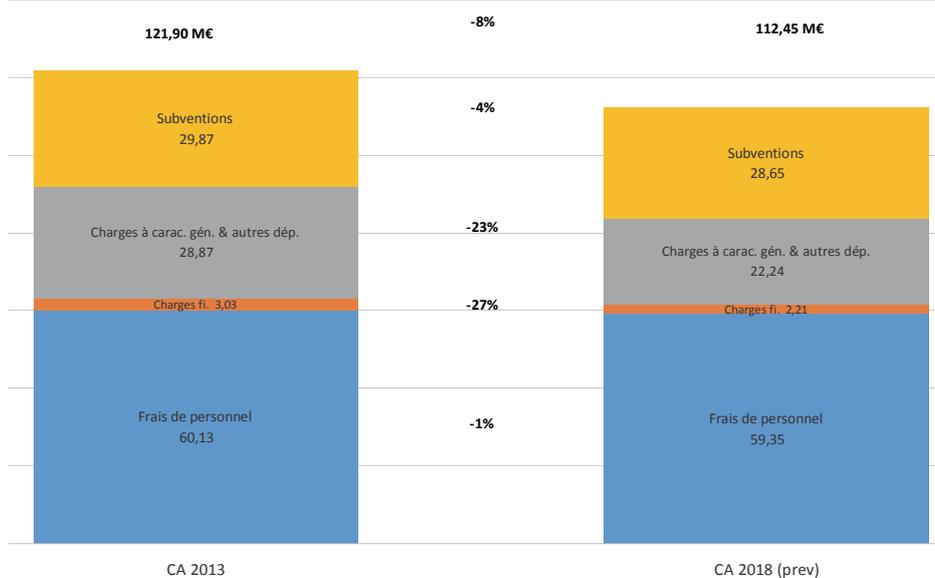
## Une gestion exemplaire au bénéfice de l'investissement

La Ville de Nancy a su passer le cap de la baisse des dotations de l'État en appliquant un plan concret d'économies et d'adaptation de ses recettes, tout en maintenant le même taux d'imposition et en préservant les tarifs des services destinés aux publics les plus fragiles.

La stratégie adoptée a permis de maintenir un niveau d'épargne brute suffisant dont le niveau est supérieur à celui défini dans les perspectives budgétaires. Ainsi la feuille de route a été appliquée sans augmenter l'encours de la dette.

## L'évolution et la structure des dépenses de fonctionnement

### Évolution des dépenses de fonctionnement



En cinq ans les dépenses courantes ont diminué de 8,7 M€<sup>[1]</sup>. Si l'enveloppe affectée aux associations est restée stable<sup>[2]</sup>, l'effort le plus significatif a été réalisé sur les charges à caractère général. Les dépenses de personnel ont été contenues malgré l'effet du glissement vieillesse technicité (effet lié au vieillissement de l'effectif et de l'évolution des carrières), et l'impact financier conséquent des mesures nationales prises entre 2014 et 2016 : valorisation indiciaire des plus bas salaires, mise en œuvre des reclassements et du PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération), hausse des cotisations employeurs.

[1] En neutralisant l'impact du transfert de Nancy tourisme et de l'ASPTT Handball

[2] En neutralisant également l'impact du transfert de Nancy tourisme et de l'ASPTT Handball

## La maîtrise de la masse salariale

Malgré les évolutions mentionnées ci-contre, la masse salariale a été contenue et atteindra, en prévisionnel, à peine le niveau d'il y a 6 ans.

La structure des effectifs est stable, avec toutefois une légère évolution à la baisse des personnels non titulaires qui représentent 3% des effectifs permanents contre 4% en 2017.

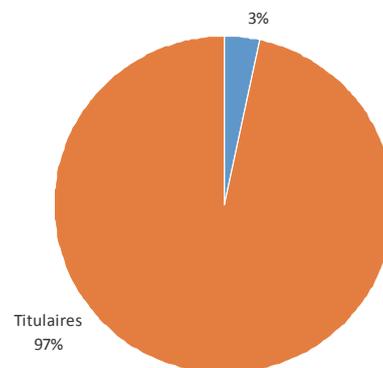
La répartition par filière est identique à celle de l'année dernière, avec presque la moitié des effectifs relevant de la filière technique et un peu plus du quart de la filière administrative.

La répartition par catégorie est également identique à celle de 2017. Près de  $\frac{3}{4}$  des effectifs permanents appartiennent à la catégorie C, contre 16% en catégorie B et 10% en catégorie A.

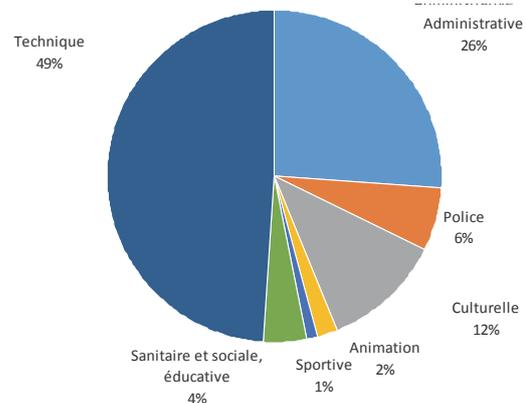
### Évolution des frais de personnel 2013 - 2018



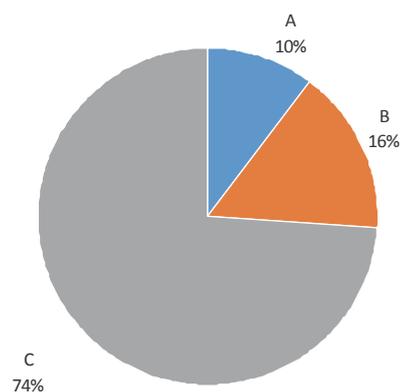
### Structure de l'effectif permanent novembre 2018



### Non titulaires



### Par filière



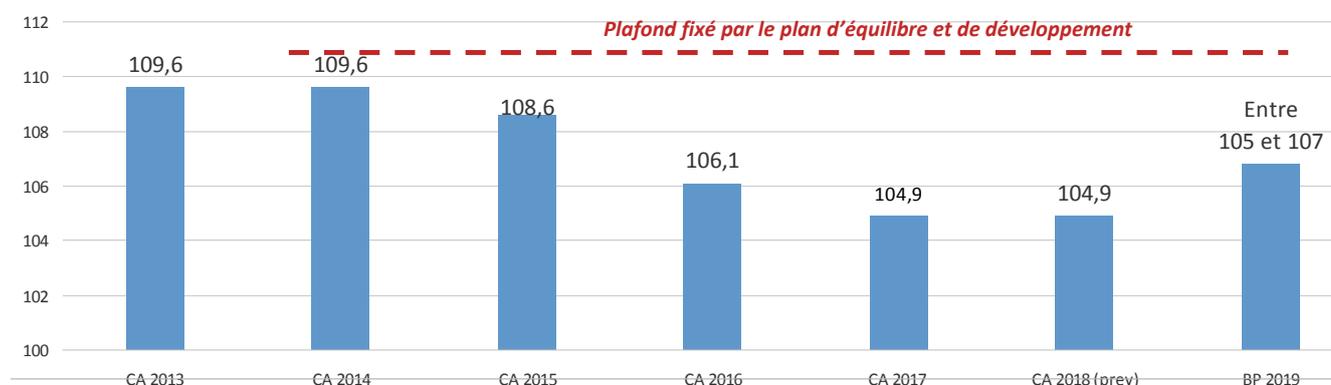
### Par catégorie

## La politique d'investissement et d'endettement

L'enveloppe d'investissement ambitieuse ne doit pas se traduire par une augmentation de l'endettement. Celui-ci, conformément au plan d'équilibre et de développement, ne doit pas dépasser le niveau de début de mandat, soit 109,6 M€.

La Ville a réussi à ce jour à diminuer l'encours à hauteur de 104,9 M€. Ce niveau devrait être maintenu en 2018, et l'encours contenu encore en 2019 en dessous des 1000 € par habitant.

### Évolution de l'encours de dettes 2013 - 2018



Le cap des 100 M€ d'enveloppe d'investissement est maintenu dans un cadrage de dette plus exigeant que celui présenté dans le plan d'équilibre et de développement.

## Le scénario budgétaire 2019

Le scénario budgétaire 2019 s'inscrit dans la logique du cadrage par l'État de la progression des charges de fonctionnement à hauteur de +1,2 %.

Ce cadrage est cohérent avec la stratégie budgétaire et financière de la Ville depuis 2014 avec la mise en œuvre du plan d'équilibre et de développement : réduire les charges (plan d'équilibre) pour soutenir l'économie par l'investissement et la préservation du pouvoir d'achat (plan de développement).

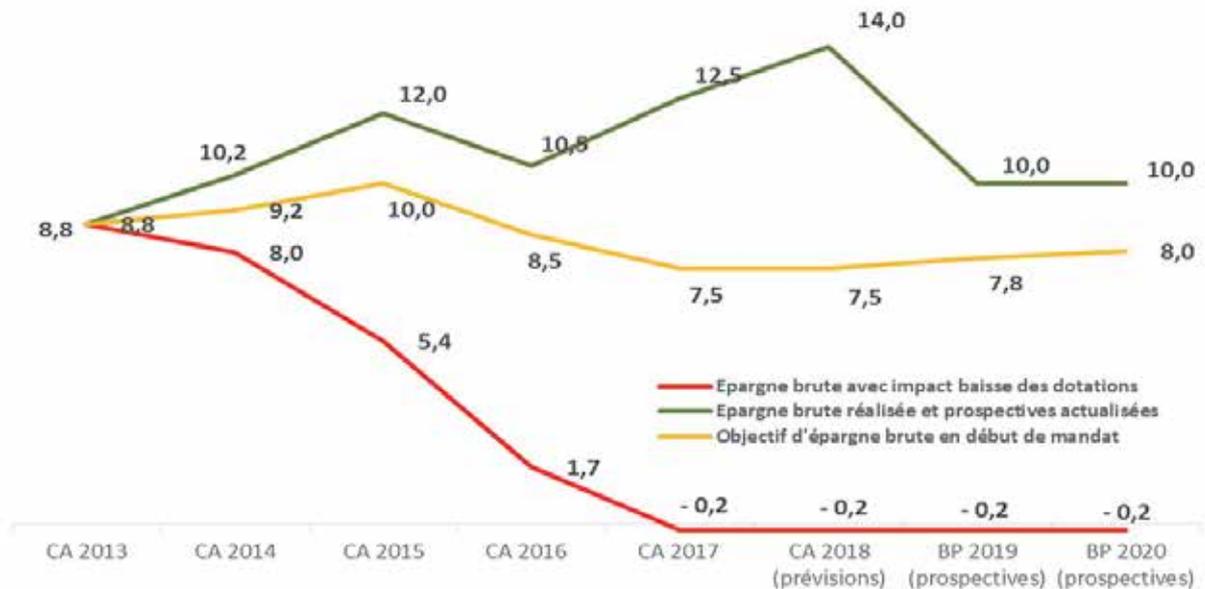
### Confirmer le rôle de la Ville dans le soutien de l'économie

#### Une épargne brute préservée

La Ville soutient l'économie en poursuivant sa politique d'investissement, sans alourdir la charge fiscale et sans compromettre les marges budgétaires futures, en maîtrisant le recours à l'emprunt.

Cette stratégie n'est possible que grâce à l'effort de gestion sur le fonctionnement courant, dont la traduction concrète est l'évolution de l'épargne brute.

Évolution du niveau d'épargne 2013 - 2018 de la Ville de Nancy

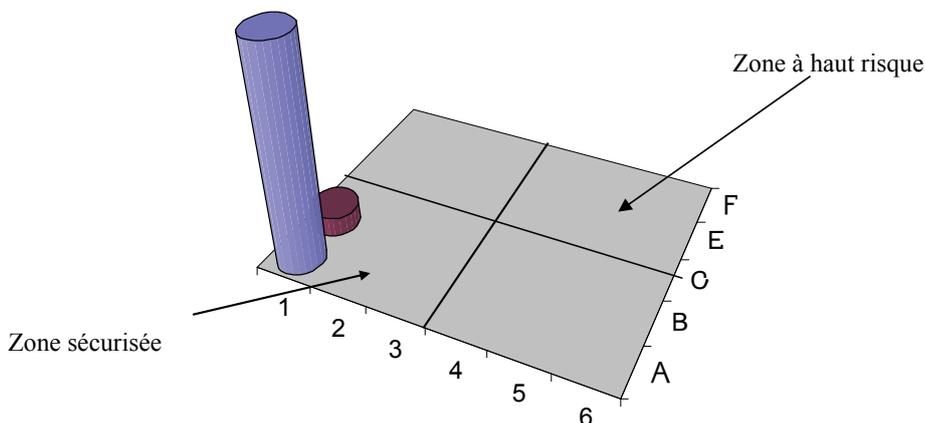
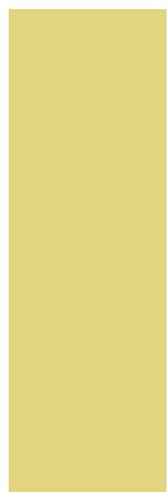


Le graphique montre que les objectifs initialement fixés (courbe jaune) ont été largement atteints (courbe verte), malgré les baisses significatives des dotations de l'État et les charges nouvelles générées par les mesures nationales en faveur notamment du personnel.

Cela explique la maîtrise de l'endettement depuis 2013 qui permettra de contenir la dette à un niveau inférieur à celui constaté en début de mandat. Si l'objectif était de maintenir la dette à 109,6 M€, il est désormais de le garder inférieur à 106,5 M€, soit moins de 1 000 € / habitant.

**Une dette contenue et sécurisée**

Fidèle à sa politique alliant optimisation et sécurisation, la Ville dispose d'un encours de dette peu exposé aux aléas des marchés financiers :



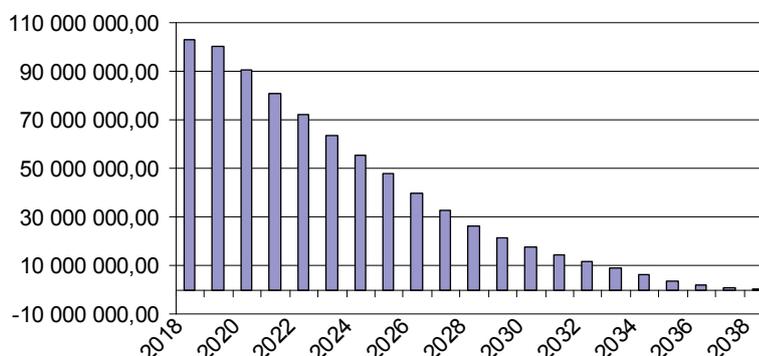
Les contrats à taux variables sont nécessaires pour réduire le montant des intérêts financiers. Les contrats déjà souscrits par la Ville sont liés aux évolutions de marché selon des modalités classiques ne présentant aucune formule démultiplicatrice de calcul des intérêts ou autres références volatiles.

Depuis désormais de nombreuses années, la Ville privilégie toutefois le recours aux taux classiques, dans la mesure où ils se situent à un niveau très bas (inférieur

aujourd'hui à l'inflation) et constituent une assurance pour l'avenir.

Le profil d'extinction de la dette est classique. Il ne présente pas d'anomalies qui pourraient être liées à des reports de remboursement de capital.

## Profil d'extinction de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018



### Des taux de fiscalité toujours stables

C'est également l'un des engagements principaux : la stabilité des taux de taxe d'habitation et de taxes foncières. La base des taxes sera augmentée de 2,1 % conformément à clause nationale d'indexation à l'inflation qui s'impose à tout le territoire national.

### Le maintien du niveau d'investissement

L'axe majeur du plan d'équilibre et de développement est de soutenir l'économie par une politique d'investissement soutenue. Les autorisations de programme seront mises en œuvre à hauteur de 100 M€ sur l'ensemble du mandat. Cet axe stratégique a pour conséquence d'alimenter les carnets de commande des entreprises (dont une grande partie est locale puisque 75 % de nos marchés sont passés avec des entreprises de l'agglomération et du département). C'est une façon de maintenir, voire de générer de manière concrète des emplois dans de nombreux secteurs d'activité.

Intitulé de l'AP	AP 2017	Révision de l'exercice N	Total cumulé 2018
Développement éco et insertion pro.	0,04	-0,01	0,03
Commerce	0,26	0,17	0,42
Culture	9,51	1,59	11,10
Musée Lorrain	19,43	-3,01	16,42
Tourisme et valorisation du patrimoine	9,01	-0,43	8,58
Sécurité et libertés publiques	0,92	0,06	0,97
Cadre de vie, nature et espaces verts	14,43	-1,05	13,39
Stationnement	1,79	0,76	2,54
Logement	1,94	-0,20	1,74
Éducation	13,23	1,91	15,14
Cohésion sociale et santé	2,59	-0,40	2,20
Jeunesse, sports et loisirs	8,28	-2,18	6,10
Administration exemplaire	11,82	3,87	15,69
Gouvernance et participation	3,87	-0,28	3,59
<b>Total</b>	<b>97,12</b>	<b>0,80</b>	<b>97,92</b>

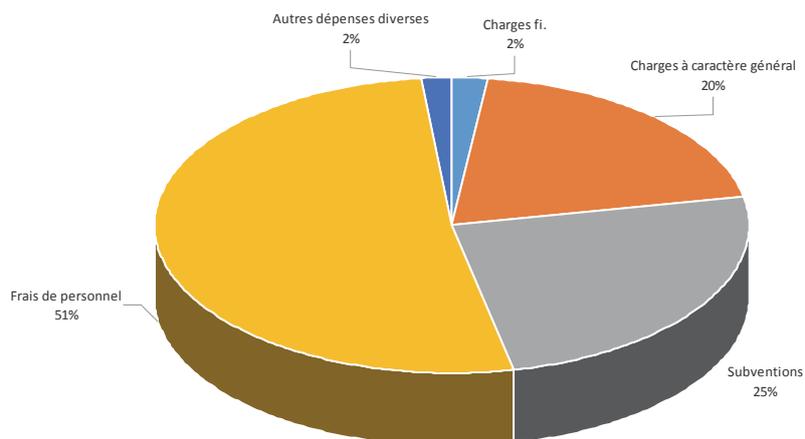
Si on élargit le champ d'intervention de la Ville en y intégrant le Centre Communal d'Action Social et les projets gérés par cet établissement, il faut ajouter environ 5 M€ d'investissements directs entre 2015 et 2020 et 17,4 M€ au titre du nouvel EHPAD Notre Maison II, soit une enveloppe consolidée de l'ordre de 120 M€.

## La répartition par masse budgétaire

### La répartition par nature

Le budget total de la Ville se situera autour de 148 M€, dont environ 117 M€ de charges de fonctionnement et 3 M€ d'enveloppe d'investissement (dont près de 10 M€ de remboursement du capital de la dette).

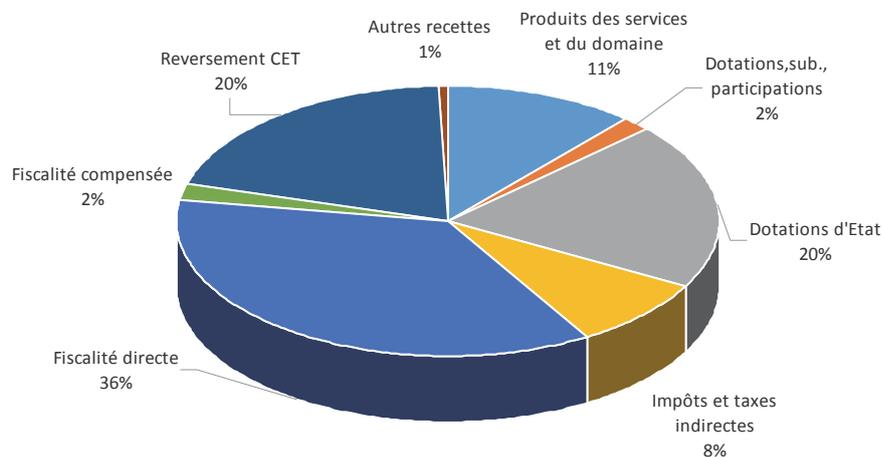
#### Répartition indicative des dépenses de fonctionnement du BP 2019



La structure des dépenses est stable par rapport à l'année précédente. Les frais de personnel constituent la moitié des charges courantes. Ils se situeront autour de 60 M€, soit un niveau quasi identique à celui du début de mandat, malgré l'impact financier d'environ 0,300 M€ lié à la mise en place du nouveau régime indemnitaire : le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Les charges à caractère général représenteront 20 % des charges courantes et les subventions 25 %.

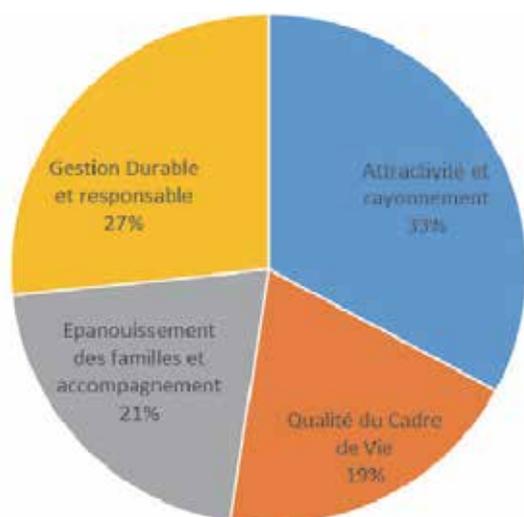
#### Répartition indicative des recettes de fonctionnement du BP 2019



La section de fonctionnement sera principalement financée par le produit de la fiscalité locale (plus du tiers), les dotations de l'État (20 %) et le reversement de la Contribution Économique Territoriale (20 %). Enfin les produits des services et du domaine représentent un peu plus de 10% des recettes courantes.

## La répartition des crédits de paiement par politique publique

L'enveloppe 2019 des crédits d'équipement (dépenses d'investissement hors dette) sera de l'ordre de 20 à 23 M€ et se répartira de la façon suivante<sup>[3]</sup> :



Cette dynamique d'investissement permettra de mener à bien plusieurs opérations importantes en 2019 sur l'ensemble des politiques publiques municipales détaillées dans la suite du document :

- La pépinière culturelle et créative, L'octroi de Nancy
- La Villa Majorelle
- Le Grand Hôtel de la Reine
- Le Palais des Ducs de Lorraine
- La Porte Saint-Nicolas
- La Mairie et bibliothèque Saint-Pierre
- Le Gymnase du Placieux
- La Maison du Vélo
- La Place de la Croix de Bourgogne



# LES ORIENTATIONS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Sans politique transversale volontariste, le réchauffement climatique du territoire s'amplifiera et impactera la santé des habitants, leur cadre de vie, ainsi que les activités économiques du territoire. C'est pourquoi, le choix a été fait que l'ensemble des politiques publiques de la ville alimente de façon pragmatique la feuille de route pour la transition écologique de Nancy.

Cette amplification prolonge les objectifs du projet de ville «Aimons Nancy - Cap sur 2020». Dynamisation économique, qualité des espaces publics et de nature, logement et urbanisme, volet social et de santé, équipements publics de qualité, gestion durable et responsable de l'administration, innovation, chaque service contribue à garantir dans la durée un cadre de vie sain à tous les Nancéiens.

## Rayonnement et attractivité

### Développement économique et insertion professionnelle

Afin de répondre aux objectifs du projet de ville «Aimons Nancy - Cap sur 2020», en matière d'économie et d'emploi, la Ville de Nancy va poursuivre en 2019 ses actions visant à faciliter et favoriser les démarches entrepreneuriales innovantes et l'attractivité économique de son territoire.

### Dialogue avec le monde entrepreneurial

Au-delà de la poursuite des rencontres régulières d'entreprises et porteurs de projets économiques permettant échanges, connaissances mutuelles et mises en relation, différentes actions collectives sont à relever :

- Le Conseil des Entrepreneurs, instance participative et collaborative dédiée à la sphère économique, installée depuis septembre 2015, se réunit en moyenne 3 fois par an. En 2018, des séances aux formats différents ont permis d'échanger sur le bilan mi-mandat, d'engager la concertation sur la révision du PLUi-HD mais également d'organiser un temps d'échanges sur les questions économiques avec Jean ROTTNER, Président de la Région Grand Est. Les séances de l'année 2019 viseront à travailler sur les enjeux de la transition écologique mais aussi à sensibiliser les entrepreneurs à la dynamique de marketing territorial développée à l'échelle du Grand Nancy.

- Le dialogue et le travail conjoint avec les ATP (une Association, un Territoire, un Projet) de la Ville de Nancy, notamment l'ATP Rives de Meurthe et l'ATP Association pour la Vie Économique du Cœur de Nancy (AVEC Nancy), se poursuit. En 2018, ils ont notamment porté sur les questions de mobilité : concertation dans le cadre de la révision du PLUi-HD, présentation du nouveau système de dépénalisation du stationnement, actions dans le cadre du PDIE Rives de Meurthe. En 2019, dans le cadre du plan d'actions pour la transition écologique, un travail sera de nouveau orienté sur les questions de mobilité et développé sur celles de la gestion des déchets.
- Les échanges menés par la Ville de Nancy dans le cadre de ses jumelages permettent de développer des coopérations économiques et de faciliter les liens et les mises en relation entrepreneuriales internationales. Ainsi, lors du Conseil Municipal délocalisé à Karlsruhe, le 7 juillet 2018, le développement d'échanges à caractère économique a été acté, tant concernant les bonnes pratiques et expériences issues des actions et politiques publiques mises en place que sur le développement d'opportunités pour les entreprises et artisans locaux. En 2019, la venue de la municipalité de Karlsruhe à Nancy doit être l'occasion d'une journée dédiée à l'économie et au commerce. Par ailleurs, afin de faciliter et accompagner les démarches des entrepreneurs désireux de se développer à l'international, la Ville de Nancy souhaite travailler étroitement avec l'ensemble des consuls et/ou ambassades des pays de villes jumelées.



## Synergies entre Ville de Nancy et monde économique

Afin de renforcer les liens entre collectivité et entreprises et permettre une meilleure connaissance réciproque, des actions de travail commun sont développées :

- Dans le cadre du partenariat passé avec le Club Lorraine Junior Entreprises, l'étude 2018 a porté sur la valorisation des déchets organiques dans les restaurants du centre-ville. L'objet de cette étude visait à la fois la sensibilisation des restaurateurs à cette question mais également la connaissance des freins rencontrés pour envisager collectivement des solutions.
- L'évolution des comportements à la consommation (développement de l'e-commerce, accroissement des dispositifs de livraison à domicile) impacte les déplacements et la mobilité, notamment en centre-ville. Dans le cadre des réflexions menées sur ce sujet par la Ville de Nancy, en lien et aux côtés de la Métropole du Grand Nancy, un travail de partenariat avec le Groupe La Poste a été lancé en 2018.

Une étude proposée par La Poste a permis à une équipe pluridisciplinaire d'une dizaine d'étudiants de l'Université de Lorraine de se réunir durant une semaine pour imaginer des modalités nouvelles de déplacement au centre de Nancy. Sur la base de cette étude et des expertises techniques des collectivités en matière de mobilité, une convention tripartite passée entre la Ville de Nancy, la Métropole du Grand Nancy et le Groupe La Poste doit désormais permettre d'identifier des solutions de logistique urbaine d'avenir prenant en compte à la fois les nouveaux usages de consommation et les enjeux de la transition écologique.



- Dans le cadre du projet «Cap sur 2030 - Nancy Ville Écologique», un appel à projets entrepreneurial doit permettre en 2019 à des étudiants du Pôle entrepreneurial étudiant de Lorraine (PeeL), de l'Université de Lorraine, de candidater et présenter des projets entrepreneuriaux répondant aux enjeux de transition écologique définis par le Comité d'Orientation pour la Transition Écologique de Nancy (COTEN). Les projets retenus pourront recevoir une aide financière d'un montant maximal de 5 000 €, gérée par le PeeL.

### Actions de dynamisation économique

- Afin de favoriser l'attractivité commerciale et démographique du centre-ville, la Ville de Nancy a souhaité la création d'un outil pro-actif d'intervention immobilière. L'objectif est de remettre sur le marché immobilier des cellules commerciales et des logements réhabilités et adaptés à la demande. Sur la base d'un travail préalable d'analyse commerciale, d'identification de la structure juridique adaptée aux enjeux recherchés et d'élaboration d'un modèle économique fiable, une société d'économie mixte, la SEM Nancy DEFI, vient d'être créée. Ainsi, l'année 2018 fut consacrée à la constitution d'un tour de table public / privé, la rédaction et l'adoption par tous les actionnaires des statuts et du pacte d'actionnaires et la constitution du capital social initial, permettant la tenue de la première Assemblée Générale Constitutive le 25 janvier 2019. En 2019, cette nouvelle SEM devrait actionner les premières études et acquisitions immobilières.
- Les Industries Culturelles et Créatives (ICC) constituent une filière économique importante et à fort potentiel dont la Métropole du Grand Nancy a confié la structuration et l'animation d'un cluster dédié à Artem Nancy et Artem Entreprises.

Parmi les activités des ICC fortement développées au sein du bassin économique de Nancy, le design représente un secteur d'avenir fédérateur et transverse qu'il importe de mettre en valeur. Ainsi, le cluster ICC-Design a souhaité développer une manifestation vitrine via la création d'une biennale nancéienne du design Grand Est, prévue en 2020 et dont le lancement en 3 actes (de 2018 à 2020) a été impulsé le 13 novembre 2018. 350 professionnels des ICC ont participé à ce premier rendez-vous, témoignant ainsi de l'intérêt et de l'attente réels d'une valorisation des savoir-faire locaux dans ce domaine.

Par un soutien direct à cette manifestation, la Ville de Nancy, aux côtés de la Métropole du Grand Nancy et de la Région Grand Est, souhaite accompagner la dynamisation de ce secteur d'avenir alliant technique, art et humanité.

Au printemps 2019, se tiendra le 2<sup>ème</sup> acte préfigurateur visant à poursuivre ce travail fédérateur à l'amont de la 1<sup>ère</sup> biennale dont le rayonnement se veut régional, national voire international. La structuration de cette filière ICC-Design et l'orchestration d'un événement spécifique entrent en résonance avec la création d'un espace dédié à l'accompagnement et à l'aide à la création culturelle et artistique au sein du futur Octroi, dont les travaux d'aménagement commencent en 2019.





- Les marchés publics peuvent représenter, pour les entreprises, un levier économique considérable, mais également, pour les collectivités publiques, la possibilité de promouvoir des pratiques innovantes et respectueuses du développement économique, social et environnemental. Ainsi, afin de faciliter l'accès à la commande publique et inciter des candidatures innovantes et responsables, une Charte d'Engagement de la Commande Publique doit rappeler les bonnes pratiques des deux parties.

## Attractivité et marketing économique

Afin de répondre aux enjeux d'attractivité économique, la Ville de Nancy poursuit son travail de dynamisation de son image au travers les supports de communication municipaux mais aussi de la participation à la démarche métropolitaine de marketing territorial et au cluster tourisme d'affaires.

- La mise en valeur des opérateurs économiques nancéiens et des actions menées par la Ville de Nancy est poursuivie au travers des supports de communication municipaux que sont le site Internet et la publication Nancy Mag.
- Dans le cadre de l'élargissement de ses missions, avec l'intégration du bureau de l'événementiel (Convention Bureau) et des missions de l'office du tourisme, ainsi que l'animation du cluster tourisme d'affaires, la SAPL Grand Nancy Congrès et Événements, dont la dénomination sociale est désormais « Destination Nancy » est devenue la porte d'entrée unique en matière de tourisme, et donc un relais essentiel de l'attractivité nancéienne, notamment économique. Ainsi, la Ville de Nancy travaille, aux côtés de la Métropole du Grand Nancy, avec la SAPL à développer l'attractivité de la destination Nancy. Pour ce faire, en 2018, a été établi un pacte d'accueil visant, grâce à un package d'offres attractives, à inciter les organisateurs de manifestations professionnelles à candidater à Nancy. En 2019, les nouvelles missions d'office du tourisme impliquent la création d'une nouvelle instance fédérant l'ensemble des acteurs concernés par le tourisme au service de la destination Nancy.

## L'insertion vers un projet professionnel

Agréée par l'État pour remplir sa mission d'accompagnement des personnes en situation précaire dans leur parcours d'insertion, la Ville de Nancy poursuivra en 2019 la conduite des Chantiers d'Insertion (réalisation de travaux dans les secteurs du bâtiment, des espaces verts, du développement durable, de l'entretien des locaux et de la gestion automobile).

Le service Action pour l'Emploi accompagne les personnes tant dans la construction de leur projet professionnel que dans leurs démarches administratives. 50 personnes en Atelier Chantier d'Insertion se répartissent dans les différents chantiers :

- 2 chantiers bâtiments,
- 2 chantiers espaces verts,
- 1 chantier Nancy Ville Propre (scindé en 2 équipes),
- 1 chantier entretien des locaux (dédié à l'Hôtel de Ville),
- 1 chantier mobilité.

## L'apprentissage : un tremplin pour l'emploi

La Ville de Nancy joue un rôle dans l'égalité des chances en facilitant l'accès au monde professionnel.

La voie de l'apprentissage permet à un public jeune de 16 à 25 ans d'accéder plus facilement au marché de l'emploi. La ville s'inscrit pleinement dans ce processus de formation offrant des parcours allant du CAP au Bac +5 : 80 apprentis dont 48 nouveaux ont intégré la Ville de Nancy pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Grâce à l'investissement et à l'accompagnement des maîtres d'apprentissage au sein des différents services, les taux de réussite aux examens avoisinent les 100 %. La Ville et le CCAS vont accentuer cet effort en augmentant de 10 % dès 2019 le nombre d'apprentis et de contrats aidés au sein de leurs services.

En parallèle, la Ville de Nancy au titre des Travaux d'Intérêt Général accueille des jeunes et adultes au sein de ses Chantiers d'Insertion : 30 personnes via le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation et 10 personnes via la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

Elle recrutera également des agents en service civique : 2 personnes en mission au CCAS au sein du service des personnes âgées et un médiateur familial auprès du service Éducation et Familles.

Assurant le droit à l'accompagnement de tous les jeunes durant leur parcours jusqu'à l'obtention d'un emploi durable, la Mission Locale du Grand Nancy a un rôle important en matière d'emplois ; c'est dans ce contexte que la Ville poursuivra son partenariat avec la Mission locale en 2019.

## L'accompagnement des Nancéiens en recherche d'emploi

Parmi les freins à la recherche d'emploi, de nombreux chômeurs sont confrontés aux difficultés de mobilité et, pour ceux qui ont une charge de famille, certains ne disposent pas d'une disponibilité suffisante du fait des nécessités de garde d'enfants.

La Ville et le CCAS travaillent à un accompagnement à la mobilité par le biais de plusieurs modes de déplacement, en lien avec la Maison du vélo, le dispositif d'autopartage et la mise en place d'un système de covoiturage.

Parallèlement les services travaillent à un pré-financement du CESU (Chèque Emploi Service Universel) pour assurer la garde des enfants, le retour à la maison après l'école ou la crèche.

80

nouveaux  
apprentis  
en 2018

+10%

pour l'accès  
à l'emploi  
des jeunes



## Politique locale en faveur du commerce

La Ville de Nancy poursuivra en 2019 la mise en œuvre de sa stratégie de développement commercial en lien avec les Chambres Consulaires, les Vitrites de Nancy, l'Agence de développement des territoires Nancy Sud (SCALEN) et la Métropole du Grand Nancy.

À cet effet, la convention portant sur le développement et le rayonnement du commerce et de l'artisanat à Nancy sera renouvelée pour 3 ans.

Par ailleurs, la démarche de prospection des enseignes et d'accompagnement des porteurs de projets se poursuivra autour d'outils tels que l'observatoire des linéaires commerciaux, la présence sur les salons professionnels et l'édition de plaquettes de présentation des pôles commerciaux.

De plus, l'accompagnement des propriétaires et/ou commercialisateurs de cellules vacantes sera renforcé par la mise en valeur de leurs vitrines, au travers de vitrophanies réalisées en lien avec l'agence SCALEN, en phases de prospection et de travaux. La communication sera renforcée avec les médias à l'ouverture de nouveaux commerces.

La Ville de Nancy accompagnera également les projets à venir sur le secteur Charles III, ainsi que tout projet qui conforte l'attractivité du centre commercial Saint-Sébastien, véritable locomotive économique pour le centre ville.

De même, elle poursuivra, grâce au Développeur du Commerce, la mise en œuvre de son plan d'actions avec notamment :

- le développement du commerce éphémère
- les expériences de « commerce à l'essai » en lien avec les bailleurs et propriétaires afin de pouvoir disposer d'autres locaux pour les tests de concepts,
- les échanges d'expériences avec les villes jumelées et au niveau international dans le cadre du programme TOCEM (Town Center Management)
- les rendez-vous « dévelop'heure », temps d'échange thématique bimestriel autour du commerce.

Des réflexions seront engagées sur le commerce de demain notamment par la recherche et le soutien aux actions innovantes, en phase avec les évolutions des modes de consommation : projet de développement de l'usage du numérique en lien avec des startups de Nancy, réflexion sur les questions de transition écologique et de mise en avant des commerçants responsables, travail avec La Poste sur les nouveaux modes de logistique urbaine.

Parallèlement, le commerce sera mis en valeur dans les quartiers par la création de pages « commerces par quartier » sur le site Internet de la Ville. De plus, des outils de communication vont être développés pour présenter la situation du commerce, les projets structurants des quartiers, les richesses patrimoniales et la dynamique commerciale.

La Ville de Nancy reconduira son soutien aux initiatives portées par les associations de commerçants qui jouent un rôle essentiel dans la promotion du commerce local et contribuent à la qualité et à la convivialité de leur secteur d'implantation.

Pour répondre à une tendance forte constatée nationalement et convaincue de la nécessité de valoriser la production locale, la Ville de Nancy accompagnera des projets collectifs de producteurs locaux, et plus particulièrement de l'association « Saveurs Paysannes ».

Les savoir-faire artisanaux constituent le patrimoine de nos régions et l'identité d'un territoire. A ce titre et parce que les Métiers d'Art contribuent au dynamisme local, la Ville de Nancy continuera d'accompagner plusieurs manifestations prévues en 2019.





La dynamisation du Marché Central se traduira par la création d'un espace de convivialité et d'un espace partagé, tous deux destinés aux clients du marché afin de leur permettre de se restaurer. Un important programme d'animation sera développé en lien avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Meurthe-et-Moselle.

Par ailleurs, des travaux seront entrepris pour installer un système de rafraîchissement dans les ailes et la cour du Marché Central afin d'améliorer le confort en cas de fortes chaleurs. Afin de limiter les consommations d'électricité, cette installation réversible sera sélectionnée parmi les plus performantes disponibles. À l'instar de ce qui existe dans la cour centrale, une fonction d'optimisation des consommations d'énergie pour les ailes sera assurée.

Parallèlement, un nettoyage complet du Marché Central sera effectué deux fois par an.

Le marché de la Ville Vieille sera, quant à lui, relocalisé courant 2019 en raison des travaux du Musée Lorrain.

Enfin, la dynamique lancée en 2016 permet à la Fête de la Gastronomie, de s'inscrire comme un véritable rendez-vous nancéien de la tradition culinaire lorraine en mettant en valeur ses acteurs et leurs savoir-faire. En mars 2019, « Goût de France » mettra à l'honneur l'ensemble des marchés de la Ville, alors que la « Fête de la Gastronomie » sera reconduite en septembre sur la place Charles III.



## Culture

La culture et la créativité sont d'importants moteurs de développement personnel, de cohésion sociale et de croissance économique. Cette politique publique s'appuie à Nancy non seulement sur la valorisation du patrimoine, la recherche de la diversité culturelle mais aussi sur la mise en place des conditions favorisant l'apprentissage des pratiques et des savoirs. Le souhait étant de stimuler l'innovation, la recherche et la création.

De plus, la Ville a le désir de s'affirmer comme une ville ouverte sur le monde en se positionnant à l'international, au travers des actions mises en place avec le réseau des villes jumelées, des coopérations, des coproductions de spectacles, des prêts ou emprunts d'œuvres. Dans le cadre de sa politique humaniste la Ville de Nancy a pour ambition d'assurer la promotion du respect des Droits de l'Homme, de l'intégration, de la prise en compte du devoir de mémoire, afin de lutter contre toutes les formes de discrimination

Pour atteindre ces différents objectifs, la ville développe sur l'ensemble de son territoire une politique dynamique de programmations en direction de toute la population, qui s'articule entre programmation régulière et temps festifs. Ce travail de longue haleine a d'ailleurs été reconnu nationalement puisque « les fêtes de la Saint-Nicolas à Nancy » viennent de faire l'objet d'une inscription à l'inventaire national du patrimoine culturel immatériel. Cette récompense vient saluer le travail mené avec et par les habitants et toutes les partenaires qui font vivre notre cité.

Pour 2019, le développement des projets et l'accompagnement des acteurs culturels, tel que prévu dans le projet de ville et dans le respect du PPI, seront maintenus. Les grands projets tels que le développement de la pépinière culturelle et créative, l'OCTROI Nancy, l'étude pour la réalisation d'un pôle de spectacle vivant, la mise en œuvre de la BNR 2, la rénovation intérieure de la Villa Majorelle, du Palais des Ducs de Lorraine-musée Lorrain, le déploiement de l'Art dans Nancy en complémentarité de la valorisation des œuvres dans les musées, la montée en puissance des temps forts (Livre sur la Place, NJP, Saint Nicolas...) ou la mise en œuvre des nouveaux dispositifs d'accompagnement des acteurs associatifs se poursuivront.

De plus, les politiques éducatives, qui sont déjà des axes prioritaires, seront poursuivies et amplifiées. Ainsi l'éducation artistique et culturelle à destination des enfants, pendant ou hors temps scolaire, sera plus que jamais une priorité de l'année 2019. La signature du contrat territorial d'éducation artistique et culturelle avec l'État en décembre 2018 va permettre de renforcer les actions de médiation. L'objectif de ce contrat étant en effet de permettre aux enfants et adolescents, de rencontrer les œuvres ou les artistes, de pratiquer eux-mêmes une activité et de restituer ce savoir ou cet apprentissage sous une forme appropriée (spectacle, exposition, écriture...)

L'année 2019 verra ainsi la poursuite des actions en faveur de la culture et de la citoyenneté pour que Nancy soit décidément une ville de création, de valorisation de son patrimoine, de partage et d'attractivité pour les habitants et les touristes.

Ville de création, Nancy, qui a la chance de disposer de 4 labels nationaux sur son territoire, amplifie son soutien aux grands établissements de spectacle vivant labellisés par le Ministère de la Culture, afin de favoriser leur rayonnement. Il en va ainsi en 2019 du Centre Dramatique National (CDN) et de l'Opéra national de Lorraine (ONL), du Centre Chorégraphique National (CCN), dont la convention sera renouvelée cette année. L'Orchestre Symphonique et Lyrique de Nancy continuera à bénéficier d'une convention de résidence permanente à la Salle Poirel. L'étude de faisabilité sera poursuivie pour, d'une part, améliorer les locaux du CCN, et d'autre part, envisager la création d'un pôle spectacle vivant intégrant les trois structures que sont le CCN, CDN et ONL, en lien avec le Ministère de la Culture et la Région Grand Est. Enfin, la Scène de Musique Actuelle L'Autre Canal continuera, en plus de ses actions dans les murs, l'organisation de programmations musicales sur le domaine public.



Dans l'objectif d'accompagner les projets des artistes et acteurs culturels associatifs, la mise en œuvre des dispositifs d'aide à la création, à l'investissement et à la diffusion sera également poursuivie, en lien avec le Centre de Ressources de la Vie Associative (maintien des subventions, mises à disposition de moyens et de lieux culturels tels que la Salle Poirel, le Théâtre Mon Désert ou la Galerie 9). Dans le cadre de l'émergence de la Pépinière Culturelle et Créative « L'OCTROI Nancy », les actions de préfigurations engagées dès 2018 vont se multiplier et ainsi fin 2019, l'ouverture séquencée des espaces sera mise en œuvre.

Pour donner une nouvelle place à l'art contemporain et à l'Art dans Nancy, la campagne de commandes artistiques sera poursuivie auprès d'artistes contemporains reconnus à l'échelle locale nationale ou internationale. La réalisation d'une fresque de street art confiée à l'artiste portugais VHILS sur la façade de la Mairie Médiathèque Saint-Pierre sera exécutée au printemps 2019.

Dans la poursuite de cette dynamique et en lien avec le Ministère de la Culture, des procédures de commande artistique nationale seront engagées place des Justes et place Simone Veil. Ces projets ont pour objectif de rendre hommage, d'une part, aux Justes qui ont sauvé des vies à Nancy et, d'autre part, à l'action de Madame Simone Veil en faveur de l'Europe, des droits humains et de la paix.

Ville de patrimoine, Nancy souhaite consolider l'action de ses établissements patrimoniaux. L'exposition « Opéra ! 3 siècles de créations » se terminera en février 2019 à la Galerie Poirel et du 22 février au 24 juin 2019 sera présentée l'exposition « 20 ans ! Dans les coulisses du Musée des Beaux-Arts ».

Les Réserves communes, qui servent d'exemple pour bon nombre de villes en France, seront dotées de matériel de stockage et d'outillage pour compléter leur équipement.

Le projet de rénovation et d'extension du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain se poursuivra en 2019 avec le démarrage de la grande campagne de fouilles sur le jardin du Palais Ducal.

Pendant la fermeture du Palais des ducs de Lorraine - Musée lorrain, un accès gratuit à l'église des Cordeliers qui dispose d'une scénographie renouvelée est préservé pour le public. Et l'année 2019 verra d'une part l'ouverture de la maison du projet et d'autre part la poursuite du plan de valorisation des collections hors les murs à Nancy, dans le Grand Est et à l'échelle nationale.

Les établissements du livre et de la lecture perpétueront le développement de leurs actions pour assurer une offre de qualité avec notamment l'ouverture de la nouvelle mairie-médiathèque Saint-Pierre, avenue de Strasbourg. À l'issue du projet de bibliothèque numérique de référence 2013-2016, les bibliothèques de Nancy continueront de développer le numérique avec l'ouverture des nouveaux sites Limédia dont « Galerie » dédié à la valorisation du patrimoine numérisé des bibliothèques du Sillon Lorrain et « kiosque » dédié à la presse ancienne. Cette transition numérique s'intensifiera également dans les murs de la médiathèque de la Manufacture pour





les 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>ème</sup> étages avec la mise en œuvre d'un deuxième projet de BNR pour la période 2019-2021. L'objectif étant de mettre en place des actions de sensibilisation-formation pour les personnes non habituées au numérique. Il s'agira de tenter de réduire les fractures culturelles et sociales. En parallèle, les bibliothèques de Nancy poursuivront les programmes comme « Première page », autour du livre et de la petite enfance.

Les archives municipales consolideront quant à elles leur travail réglementaire de conservation des données administratives et animeront les réflexions sur la question de l'archivage électronique pour l'ensemble des services municipaux dans le but de préserver les documents originaux, mais aussi de faciliter leur accès par le plus grand nombre. Ainsi plus de 60 000 images numérisées sont désormais accessibles.

Ville attractive, grâce à la mise en œuvre de temps forts qui font la notoriété de Nancy. C'est ainsi qu'outre les « Rendez-vous place Stanislas » estivaux, le nouveau spectacle de vidéo-projection hivernal aura lieu quotidiennement sur la façade de l'Hôtel de Ville durant les Fêtes de Saint-Nicolas. Le développement des Fêtes de la Saint-Nicolas se poursuivra avec un élargissement des projets participatifs tels que la fanfare des enfants du boucher, la compagnie les Anes-Stram-Gram réunissant enfants et adultes pour un flashmob original ou la grande collecte du saloir. La programmation art de la rue orientée jeune public, la multiplication des villages de Saint Nicolas permettant au public de partager des instants de fêtes et pour les plus grands de revivre des moments de leur enfance seront confortés. C'est pour préserver cette fête populaire et festive que la Ville de Nancy s'est engagée dans la démarche pour l'inscription au Patrimoine Immatériel de l'UNESCO. Cet objectif Unesco est d'autant plus d'actualité que la 1<sup>ère</sup> étape, à savoir l'inscription à l'inventaire national du patrimoine immatériel a été atteinte dès 2018.

À noter, dans cette perspective d'inscription, la mise en œuvre d'une évaluation pluriannuelle menée, en lien avec l'Université de Lorraine. Elle vise à identifier la perception que le public a des Fêtes de Saint-Nicolas, et tout particulièrement de recueillir son ressenti sur la candidature et son envie d'y participer.

Le Livre sur la Place, qui a fêté son 40<sup>ème</sup> anniversaire avec succès, poursuivra son travail et son rayonnement en lien avec les libraires de Nancy et ses nombreux partenaires et mécènes dont l'Académie Goncourt.

Ville de partage : Parmi les priorités, il y a celle de vouloir s'adresser à l'ensemble de la population. Pour ce faire outre une programmation diversifiée, des actions de médiation sont déployées dans l'ensemble des structures avec une communication ciblée qui s'est renforcée. Le développement du journal « Culture à Nancy » se poursuit. Au-delà de sa mission d'information du public, il y a celle de soutenir des artistes locaux puisque systématiquement les visuels des couvertures de ce journal font l'objet de commandes artistiques.

**180 000**  
visiteurs au  
Livre Sur la Place



## Relations internationales

Les Relations Internationales contribueront au rayonnement de Nancy par l'animation de partenariats internationaux et favoriseront l'esprit d'ouverture européenne et internationale des Nancéiens.

L'Europe est au cœur des débats dans notre pays. Nancy entend mettre à profit la dynamique lancée et suivre les nouvelles orientations données par les hautes autorités de l'État. Elle défend avec conviction et force les idéaux de l'Europe : la promesse de paix, de prospérité et de liberté inhérente au projet des pères fondateurs.

Le 60<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Nancy et Karlsruhe célébré en 2015, a été déterminant pour la mise en place de nombreuses actions nouvelles, bilatérales, tripartites et multipartenaires. Ce lien d'amitié entre nos deux villes et nos sociétés civiles qui partagent un art de vivre commun et une même conception de notre destin européen s'avère plus important que jamais eu égard à la menace terroriste portant sur nos valeurs fondamentales.



Ainsi, la semaine franco-allemande de la transition énergétique avec pour but la création d'un abécédaire numérique franco-allemand de la transition énergétique se réunira à Nancy le 22 janvier 2019, permettant aux jeunes de Nancy et de Karlsruhe de partager leur expérience en matière de transition écologique.

L'idéal européen partagé et défendu avec toutes les autres villes jumelées européennes, au service de la paix et du développement, est également célébré à Nancy avec le Mai de l'Europe.

La Ville de Nancy souhaite également favoriser l'ouverture internationale des jeunes en poursuivant son programme d'accueil de stagiaires de ses huit villes jumelées en août au sein des services municipaux et de la Communauté urbaine du Grand Nancy, dans le cadre d'une coopération réciproque qui prévoit l'accueil de jeunes nancéiens au sein des collectivités amies.

Le soutien de la Ville de Nancy aux associations œuvrant en faveur des relations se poursuivra en 2019.

À l'échelle internationale, la Ville de Nancy, avec ses partenaires de l'Université et du CHRU notamment, conduira une nouvelle délégation auprès des villes de Newcastle, Padoue et Kiryat Shmona.

Nancy  
partenaire de  
**11 villes**  
dans le monde

## Tourisme et valorisation du patrimoine

### Monuments historiques

Après la restauration des façades, toiture, cheminées, la villa Majorelle poursuit sa rénovation. Ainsi est engagée la restauration de ses décors intérieurs, après les études élaborées par l'architecte du Patrimoine Camille ANDRÉ, maître d'œuvre de l'opération, et les nécessaires concertations avec le comité scientifique et les services de la DRAC Grand Est.

Des subventions sont attendues de la part de l'État - DRAC du Grand Est et de la Région Grand Est, au titre des monuments historiques.

Par ailleurs, le chantier de restauration de la Porte Saint-Nicolas a été engagé en août 2018 et mené par l'architecte en chef des Monuments Historiques Pierre-Yves CAILLAULT. La livraison des ouvrages interviendra en novembre 2019.

Des subventions sont également attendues de la part de l'État - DRAC du Grand Est et de la Région Grand Est, au titre des monuments historiques.

Une opération de restauration du mur de soutènement à l'arrière de la Maison Jean Prouvé est également retenue au programme des travaux 2019, visant à garantir la pérennité de l'œuvre.

De même, le projet de restauration de la Croix Gagnée, dans le quartier 4B - Beaugard, Boufflers, Buthegnémont, Boudonville et demandé par Madame Nicole CRAVE résidant dans la rue où se situe ce monument, suite à l'exercice du droit d'interpellation, devrait aboutir courant 2019.

Enfin, en exécution de la convention triennale signée entre la Ville de Nancy et l'État - DRAC Grand Est, il est prévu de lancer les études préalables à la restauration des couvertures du Pavillon Jacquet, sur la place Stanislas et de l'Hémicycle du général de Gaulle.

### Valorisation du patrimoine

Les actions portées par le service valorisation du patrimoine sont principalement orientées autour de la communication patrimoniale avec l'utilisation des nouvelles technologies comme le numérique. La poursuite du travail réalisé en 2016 de visites virtuelles via Google Street View, permettra de faire découvrir au plus grand nombre l'intérieur d'établissements municipaux. Après l'Hôtel de Ville, le Palais du Gouvernement, la Porte de la Craffe, l'Opéra et l'Eglise Notre Dame de Bonsecours, il est prévu de réaliser en 2019 la visite de la Salle Poirel, La Villa Majorelle, le Muséum Aquarium notamment. Le travail de communication via les supports numériques mais également papier sera soutenu avec un documentaire sur l'ensemble XVIII<sup>ème</sup>, célébrant ainsi le 35<sup>ème</sup> anniversaire de son inscription au patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Le succès de l'exposition «35 ans d'inscription au patrimoine mondial par l'Unesco des 3 places Stanislas, de la Carrière et d'Alliance» présentant 14 photographies de cet ensemble architectural sous l'arc Héré de juillet à octobre 2018 a développé l'envie et la volonté de présenter de nouvelles photographies sous ce même espace sur la thématique de l'art Nouveau, autre fleuron nancéien.



### Édifices Culturels

Le programme annuel d'entretien et de mise en sécurité sur les édifices culturels est un engagement constant de la municipalité.

À noter que l'église Saint-Epvre, frappée par l'incendie de la sacristie le 18 novembre 2018, devra faire l'objet d'une campagne de restauration du local sinistré. Les études seront menées en concertation avec les compagnies d'assurances de la Ville de Nancy et la DRAC Grand Est.





## Qualité du cadre de vie

### Sécurité et libertés publiques

La Ville de Nancy développe depuis 2014 une politique publique en matière de sécurité qui entend rénover la manière d'appréhender les problématiques de sécurité et de tranquillité publique. À ce titre, il s'agit, pour la Ville de Nancy d'apporter des réponses pragmatiques afin de mieux articuler « sécurité-gestion et partage de l'espace public », mais également, de garantir une cohabitation pacifiée entre les différents acteurs qui l'occupent. Cet enjeu recouvre par ailleurs, de multiples problématiques dans une urbanisation de plus en plus complexe, accueillant à la fois de nouveaux modes de mobilité et de nouveaux rythmes de vie (vie nocturne).

Ces principaux enjeux sont d'autant plus difficiles à mener qu'ils s'inscrivent dans un contexte où la menace terroriste reste prégnante.

### Poursuite de la consolidation des effectifs de la police municipale

En novembre 2016, la décision a été prise de doter la police municipale d'armes létales. En décembre 2018, ce sont 47 agents de la police municipale qui sont armés de pistolets de calibre 9mm. L'équipement légal se poursuivra en 2019, au fur et à mesure que les effectifs de la police municipale seront confortés, pour atteindre 70 agents début 2019. La consolidation des effectifs de police municipale et la restructuration de son organisation désormais composée de 7 groupes opérationnels permettent, au quotidien et sur le terrain, à la fois d'accroître la capacité d'intervention des agents pour endiguer certains phénomènes délinquants et d'encadrer la gestion des manifestations et des grands rendez-vous nancéiens qui participent de l'attractivité de la Ville de Nancy.

### Répondre aux nouveaux enjeux de la Ville de Nancy

La Ville de Nancy constitue le cœur du territoire métropolitain et concentre de ce fait, une grande partie de certains types de phénomènes et plus particulièrement ceux liés aux dérives de la vie nocturne : alcoolisation, concentration et flux de population sur les espaces publics, nuisances sonores et troubles à la tranquillité publique, non respect des lois, règlements et arrêtés relatifs aux débits de boissons.

Tous ces phénomènes parfaitement identifiés orientent inévitablement l'action communale en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Le renforcement des effectifs de la police municipale et la nécessaire consolidation des équipements, s'inscrivent dans une volonté d'apporter de véritables réponses aux Nancéiens pour leur garantir une tranquillité légitime tout en permettant à la Ville de Nancy de développer sa vie événementielle et culturelle.



### **Encadrer les manifestations de voie publique et les grands rendez-vous nancéiens**

La Ville de Nancy a su développer une « vie nancéienne » qui affiche son propre « ADN ». Connue et reconnue, elle s'incarne à la fois dans une créativité culturelle qui sait fédérer histoire et modernité, et dans les grands événements qui viennent rythmer sa vie sociale et urbaine tout en participant à l'attractivité de la ville. Dans un contexte où plus que jamais, la menace terroriste reste d'actualité, la Ville de Nancy doit se donner les moyens d'encadrer ces événements pour assurer la sécurité de tous, même si les dispositifs mis en œuvre s'organisent en étroit partenariat avec l'État. Le principe de coproduction de sécurité continue, par ailleurs, de se consolider et de se diversifier puisqu'il s'étend également à la gestion quotidienne de la ville, avec le développement des patrouilles conjointes thématiques (contrôles routiers, mendicité agressive,...), ciblées sur certains secteurs géographiques.

Si l'ensemble de ces dispositions traduit la volonté de la Ville de Nancy d'adapter son organisation et ses outils pour apporter des réponses à la hauteur des attentes des nancéiens, de nombreux chantiers ont été initiés en 2018 et seront opérationnels dès 2019.

### **Des partenariats opérationnels pour faire face aux nouveaux enjeux de la sécurité**

#### **La charte de la vie nocturne**

L'usage de la ville change avec la nuit : les besoins et les attentes des citoyens ne sont pas les mêmes, les problématiques et les réponses possibles diffèrent de celles de la journée. Si certaines activités ferment ou tournent au ralenti, d'autres, peuvent troubler la tranquillité des riverains. La nuit ne peut plus être une dimension oubliée de la ville. La vie nocturne d'une ville doit répondre aux besoins créés tant par l'élargissement des temps de travail, que par les attentes du public en termes de sorties nocturnes, de vie festive et culturelle.

La vie nocturne représente des enjeux majeurs sur le plan économique et touristique et à ce titre, il convient de ne pas oublier ceux qui la subissent, qu'ils travaillent ou qu'ils aspirent au repos.

C'est pourquoi, la charte de la vie nocturne de la Ville de Nancy s'est construite autour d'une approche équilibrée entre sécurité et préservation de sa vie festive. Les principaux acteurs de cette charte ont cherché à créer les conditions d'un partenariat public-privé qui soit gagnant/gagnant dans la mesure où la compréhension d'un intérêt commun, notamment entre la Ville, l'État et le secteur privé, constitue le point de départ indispensable d'une bonne coopération. Un cadre festif attrayant, tenu et entretenu par des personnes impliquées, favorise des modes de consommation plus responsables. Si les réglementations doivent être appliquées, il est indispensable de collaborer avec le secteur des professionnels et de l'intégrer à la réflexion et l'élaboration de la charte.



Ce travail collaboratif a permis de construire une charte dont les principaux axes, outre la prévention et la protection de la santé publique, se traduisent par la mise en place d'un comité de pilotage composé de la Fédération départementale de l'industrie hôtelière, de la Préfecture, de la police nationale et de la Ville de Nancy, et d'une labellisation qui vise à identifier les établissements qui participent au maintien de la qualité de vie nocturne à Nancy.

#### **Le centre de supervision urbain**

La diversité et la mobilité des formes de délinquance démontrent la nécessité de s'inscrire dans une coproduction de sécurité qui doit placer les outils technologiques de prévention situationnelle au cœur de l'architecture des dispositifs de lutte contre la délinquance.

C'est pourquoi, depuis plusieurs années, des caméras de vidéoprotection sont installées sur Nancy et sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy. Cependant, le dispositif tel qu'il est conçu actuellement, ne permet pas d'utiliser pleinement les possibilités techniques des caméras et notamment dans le cadre des flagrances, en coordination avec les forces de l'ordre, quelles soient nationales ou municipales.

Pour atteindre cette nécessaire réactivité en matière de sécurité et optimiser les installations existantes, la Métropole du Grand Nancy met en place un centre de supervision urbain qui sera opérationnel dès l'été 2019 et auquel, la Ville de Nancy sera adhérente.



## Les caméras mobiles

Si la Ville de Nancy a fait l'acquisition de 10 caméras mobiles en 2018, le cadre juridique de ces expérimentations, a évolué. L'article 241-2 du code de la sécurité intérieure, créé par la loi n°2018-697 du 3 août 2018 relative à l'harmonisation de l'utilisation des caméras mobiles par les autorités de sécurité publique, prévoit bien la mise en place d'un dispositif pérenne, encadrant l'usage de caméras mobiles par les agents de police municipale.

Cependant, afin que l'usage de ces caméras puisse être autorisé, un décret en Conseil d'État doit préalablement préciser les modalités d'application de ces nouvelles dispositions et plus spécifiquement, préciser les caractéristiques et les garanties relatives aux traitements automatisés de données à caractère personnel, associées à ces dispositifs. Le décret n°2016-1861 du 23 décembre 2016 n'est plus applicable et sera abrogé par ce nouveau décret.

L'adoption de ce décret en Conseil d'État doit faire l'objet d'une saisine préalable pour avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), concernant la protection des données à caractère personnel, ainsi que du Conseil National de l'Évaluation des Normes (CNEN), en raison de son impact sur les collectivités territoriales.

Ces différentes obligations expliquent les délais nécessaires à l'élaboration et à l'adoption du projet de décret permettant l'usage des caméras mobiles par les agents de police municipale. Ce travail a cependant, été engagé par les services du ministère dans la perspective d'une saisine de la CNIL et du CNEN au mois de septembre 2018, afin d'envisager une publication du décret dans les meilleurs délais après son passage en Conseil d'État.

Dès que les cadres juridique et réglementaire seront posés, les agents de police municipale de la Ville de Nancy pourront utiliser ces dispositifs dont la vocation est à la fois d'apaiser certaines interventions et de garantir le professionnalisme de ces derniers.

## Les patrouilles conjointes PM-PN, thématiques et ciblées sur des secteurs spécifiques

L'actualisation de la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la police municipale, signée en mars 2017, a notamment permis de travailler sur les modalités d'une coordination plus stratégique et structurée, entre la police municipale et la police nationale. L'objectif de ces nouvelles coordinations est d'identifier certaines problématiques et secteurs sensibles, afin de pouvoir mener, conjointement, sur réquisitions du procureur et/ou sur la base des arrêtés municipaux, des contrôles de diverses natures : routiers (alcoolémies, stupéfiants), mendicité agressive, consommation d'alcool sur la voie publique...

Ces patrouilles conjointes sont programmées tous les 15 jours, dès lors que certaines actualités, ne viennent pas modifier leur programmation.



## Cadre de vie, nature espaces verts

Les Nancéiens disposent de plus de 239 hectares d'espaces de nature en ville. Un cinquième de leur ville est donc végétalisé. Les différents sites concernés, parcs, squares et jardins publics sont des viviers de biodiversité. Leur protection passe par des actions de terrain ciblées. La labellisation écologique, grâce au label Écojardin, est une formidable opportunité pour protéger et faire connaître les multiples engagements de la Ville en matière de transition écologique. Le 4 décembre 2013, le jardin Paul Verlaine a été le premier site écolabellisé nancéien. Depuis ce sont au total douze espaces de nature qui ont emprunté le même chemin vertueux dont deux en 2018. L'ambition est de poursuivre ce mouvement.

De plus, les citoyens sont à nos côtés. « Les mardis aux serres » avaient été lancés à titre expérimental, de mars à juin 2015. Le succès a été tel que les serres municipales s'ouvrent désormais chaque printemps à cette participation citoyenne. C'est pour élargir le spectre des Nancéiens impliqués dans la préservation de leur environnement qu'est relancée chaque année l'opération « graines de citoyens », des sachets distribués début mai lors du marché aux plantes « Nature en fête » dans le parc Sainte-Marie. En 2019, il est proposé de semer dans les interstices des murs, partout où la plante peut germer. Ces « jardins de fissure » accompagneront le programme municipal de végétalisation de façades. Vingt bâtiments publics sont concernés. Déjà, les chantiers sont engagés par la Direction des Parcs et Jardins, avec le mur Pierre Fourier, les deux murs au port de plaisance Saint-Georges ou encore celui du marché central de Nancy.

Le Comité National des Villes et Villages Fleuris (CNVVF) viendra auditer notre ville à l'été 2019 pour la pérennisation du label « 4 fleurs » obtenu et maintenu sans discontinuité depuis 1998. Nancy pourra alors mettre en avant l'exceptionnel engagement de ses citoyens dans le domaine environnemental. À noter, par exemple, que des habitants s'engagent directement en choisissant les massifs conçus par les jardiniers municipaux, contribuant ainsi directement au fleurissement de leur cité. Ce mode participatif est une constante depuis cinq ans.

En matière d'aménagements, la désimperméabilisation des sols est une priorité écologique. Fin 2018, des allées du parc de la Pépinière ont été rénovées dans ce sens. Le premier parc de la ville va aussi accueillir un jardin et un poulailler partagés. Ils s'installeront dans l'actuel parc à daims. Ces nouveaux outils pédagogiques permettront d'initier encore plus de citoyens et



de réfléchir à de nouvelles orientations en matière d'agriculture urbaine. Dans le jardin Dominique-Alexandre Godron, c'est un autre défi qui mobilise les équipes de jardiniers : la pyrale du buis, condamne les végétaux à un dépérissement très rapide. La réorganisation spatiale de l'espace s'impose avec de nouvelles formes de végétalisation et la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La Place Stanislas est un site historique et patrimonial idéal pour transmettre des ambitions en matière d'écologie urbaine. En 2018, les 676 000 visiteurs du jardin éphémère installé en octobre ont été sensibles à la thématique retenue. Avec « Japonica », s'est exprimée une expérience de quinze ans de jardins éphémères. En 2003, le premier jardin marquait le 30<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage entre Nancy et la ville japonaise de Kanazawa. Depuis, la place Stanislas s'habille tous les ans de végétal. Mieux, elle raconte une histoire où herbes, mousses, fleurs et arbres sont des narrateurs vivants. En 2018, les jardiniers de la Ville de Nancy se sont inspirés de nouveau du pays du soleil levant. L'événement nancéen a pris une dimension internationale avec la participation directe des jardiniers nippons. En 2019, « Empreinte », la 16<sup>ème</sup> édition du jardin éphémère, prendra comme fil conducteur et scénographie, la main de l'homme dans sa symbolique forte. Seront évoqués la main de celui qui crée, qu'il soit jardinier ou artiste. L'occasion sera alors idéale pour célébrer les 120 ans du mouvement de l'École de Nancy : son inspirateur et initiateur, Émile Gallé, ayant réalisé en 1904, quelques mois avant sa mort, l'œuvre verrière la « Main aux algues et aux coquillages ».

## Stationnement

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la réforme du stationnement payant est entrée en vigueur. Le produit des forfaits de post-stationnement est destiné à financer les politiques de transports en commun, respectueux de l'environnement, les politiques de circulation et de mobilité et fait l'objet d'une convention de reversement avec la Métropole du Grand Nancy. Le premier reversement concernant 2018 se fera en 2019.

Le dispositif des chèques parking est reconduit en 2019 en partenariat avec la Métropole, la société INDIGO INFRA, les associations représentant les commerçants et notamment les Vitrites de Nancy et l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie selon les modalités plus larges qui ont été mises en œuvre en 2018. En journée, les commerçants peuvent ainsi offrir 1h30 de stationnement pour un coût restant à leur charge de 75 centimes (soit 1/4 de la valeur réelle de ce temps de stationnement). En effet, la valeur des chèques parking a été portée à 1 euro et il est possible de cumuler leur utilisation dans la limite de 3 chèques venant en déduction du paiement final du coût du stationnement pour les usagers ayant stationné dans les parcs de stationnement soumis au dispositif.

S'agissant des parkings gérés en régie directe par la Ville, la Ville poursuit en 2019 les actions déjà engagées pour améliorer l'accueil et la sécurité des usagers. C'est ainsi que pour le parking « Place Stanislas », un relamping LED a été engagé en 2018 et d'autres actions seront menées en 2019 avec notamment des travaux de peinture. Des travaux de peinture seront également poursuivis au Parking Dom Calmet.

L'offre de stationnement sera accrue, d'une part au parking « Phalsbourg » avec 10 places supplémentaires aménagées suite à la démolition de 2 bâtiments propriétés de la Ville de Nancy et d'autre part le parking VNF proposera des abonnements sous la VEBE, rue Sigisbert Adam et boulevard du 26<sup>ème</sup> RI ainsi qu'à l'île de Corse.

Concernant le parking Dom Calmet, une opération de changement des ascenseurs est à l'étude pour une mise en œuvre opérationnelle en 2019. Un réaménagement des entrée et sortie du parking du Faubourg des 3 Maisons devrait permettre aux véhicules hors gabarit d'y accéder.

Enfin l'offre s'étoffera au niveau des services avec notamment le développement des infrastructures de recharge des batteries pour véhicules électriques puisque plusieurs parkings dont ceux place Stanislas, Dom Calmet et place des Vosges seront prochainement équipés chacun de bornes de rechargement.

676000  
visiteurs au  
Jardin Éphémère



## Logement

### **Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacements**

La Ville de Nancy en 2019 poursuivra sa participation à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI HD). Ce document, visant à harmoniser les politiques publiques de l'urbanisme, de l'habitat, des déplacements, de développement économique et commercial et de l'environnement, permettra l'émergence d'un projet de territoire partagé, cohérent et solidaire. Il s'inscrit dans les défis de la transition écologique exprimés par la Ville de Nancy.

Les débats sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable auront lieu en 2019 mais l'approbation du PLUI est reportée à fin 2022 pour prendre le temps de la concertation et disposer des études complémentaires. En 2019, la Ville participera à l'élaboration des Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles, en lien avec SCALEN. Il s'agira de préciser la programmation urbaine et les orientations d'aménagement des futurs secteurs de projet ainsi que leur faisabilité technique et économique.

### **La révision-extension du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Site Patrimonial Remarquable**

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) du SPR (Site Patrimonial Remarquable) en cours de révision s'articule avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLUi HD du Grand Nancy. Ainsi le projet de PSVM s'inscrit dans les défis de la transition écologique et climatique. Il traduit réglementairement la stratégie globale de revitalisation/dynamisation du cœur d'agglomération, visant à concilier attractivité et cadre de vie dans une logique de proximité. Il présente des avancées notables en termes d'écologie urbaine, d'adaptation au changement climatique et de transition écologique, d'amélioration du cadre de vie, tout en prenant en compte la forte dimension patrimoniale de cet espace.

### **Les grands projets structurants**

La Ville de Nancy poursuivra en 2019 sa participation dans les grands projets structurants portés par la Métropole du Grand Nancy (Territoires en transformation : Nancy Grand Cœur, Rives de Meurthe, Plateau de Haye, Campus ARTEM).

En lien avec la Métropole du Grand Nancy, elle agira en vue d'offrir un logement de qualité, économe en énergie, adapté aux besoins diversifiés et évolutifs de ses habitants avec le souci de se rapprocher de 25 % de logements sociaux. Le taux actuel est de 23,19 %.

La Ville de Nancy mettra tout en œuvre pour diversifier l'offre résidentielle en veillant à la mixité sociale des quartiers, à l'amélioration de la qualité du parc privé et social, à l'accessibilité

financière du parc de logements. Le parcours résidentiel vers l'accession sociale à la propriété sera favorisé, en particulier pour les primo-accédants.

La Ville de Nancy poursuivra ses efforts en direction du logement privé avec le souci de réduire le nombre de logements vacants dans la commune, de faciliter le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées et de réduire la facture énergétique des ménages.

Outre les territoires actuellement en transformation, deux quartiers feront l'objet de l'attention particulière de la Ville de Nancy :

1/ Celui situé au Nord des Rives de Meurthe, autour de la friche Alstom

2/ Celui compris entre la porte Saint-Nicolas et la place de Castelnuovo au sud-est de la Ville.

Le travail quotidien avec les opérateurs immobiliers privés et bailleurs sociaux autour des enjeux de la transition écologique se poursuivra et trouvera une déclinaison opérationnelle dans le cadre de la révision des documents réglementaires en matière d'urbanisme, d'habitat et de mobilités actuellement en cours.

Enfin, la Ville de Nancy délégataire de Voies Navigables de France dans la gestion du port de plaisance Saint-Georges poursuivra ses efforts de modernisation de l'équipement. En lien avec l'exploitant elle préparera, par ailleurs, le prochain contrat de délégation qui visera non seulement la gestion du bassin Saint-Georges mais également les trois autres bassins nancéiens (Trois Maisons, Sainte-Catherine et Bonsecours).

### **Ravalement de façades et végétalisation : Nancy Ville Claire et Végétale**

Pour favoriser la biodiversité et apporter davantage de nature et de fraîcheur en ville, la Ville de Nancy a décidé en 2019 d'intégrer à la campagne de ravalement de façades une action en faveur de la végétalisation des murs.

Pour ce faire, elle a décidé d'accompagner techniquement et financièrement les propriétaires désireux de végétaliser leurs façades sur l'ensemble de la ville. Par ailleurs, une quinzaine d'espaces test sur bâtiments publics sont en cours d'installation et une cinquantaine de sites sont en cours d'étude.

S'agissant du périmètre de ravalement de façades, le quartier Médreville sera ciblé (quartier Ouest) et principalement les voies suivantes: boulevard Charlemagne, rue Émile Bertin, place Paul Painlevé, rue Aristide Briand, rue de l'Octroi, rue Jules Ferry, place des Ducs de Bar, rue du Chanoine Blaise, rue Lothaire II et rue Madame de Vannoz pour un total de 228 immeubles.

**23,19%**  
de logements  
sociaux à Nancy

## Épanouissement des familles et accompagnement

### Petite enfance et politique familiale

#### Petite enfance

Le CCAS propose aux familles nancéiennes une offre diversifiée d'accueil pour les enfants au sein de sept crèches ou multi-accueils de trois haltes-garderies et de la crèche familiale.

Le Relais Assistants Maternels et le dispositif Arc-en-ciel répondent aux besoins spécifiques des familles.

Enfin le partenariat avec neuf structures associatives se traduit par un soutien financier appuyé en fonctionnement mais aussi en investissement.

En 2019, le pôle Petite Enfance propose plusieurs axes de développement :



- Labellisation Écolo Crèche du Multi-Accueil de Bodson en 2019.



La vie en collectivité se déroule à un âge où les enfants sont particulièrement vulnérables, notamment sur le plan sanitaire. Le contexte environnemental joue un rôle fondamental dans leur développement et il est aujourd'hui admis que les expositions de l'enfant influent de façon déterminante sur l'état de santé à l'âge adulte.

Le label Écolo crèche fait figure de pionnier en matière d'accompagnement vers des crèches responsables. Les intérêts à investir ce champ sont extrêmement diversifiés : améliorer ses pratiques en intégrant les principes de développement soutenable, répondre à une demande sociétale, valoriser l'implication du personnel, accompagner l'évolution du comportement des familles, anticiper certaines réglementations et construire une image forte et positive du territoire.



Les actions 2019 résident notamment dans l'élaboration d'une charte des bonnes pratiques (matériaux respectueux de l'environnement, récupérateur d'eau, mise en place de mousseurs...).

La labellisation est prévue en juin 2019.



### Mise en place d'ateliers de sensibilisation aux langues étrangères

Les quatre premières années de la vie jouent un rôle crucial dans le développement de l'enfant. Le langage participe au fonctionnement de la pensée et favorise la communication.

Les objectifs poursuivis au travers la mise en place de ces ateliers sont :

- soutenir le développement du langage de l'enfant, et sensibiliser les parents à l'importance de la langue maternelle,
- éveiller les enfants à une diversité de sonorités pour faciliter l'apprentissage des différentes langues vivantes tout au long de leur vie,
- valoriser les langues des familles au sein de la structure.

Pour ce faire, les professionnels maîtrisant d'autres langues animent des ateliers depuis septembre 2018.

### Aide à l'investissement à destination de structures associatives

Le CCAS de la Ville de Nancy souhaite soutenir les structures associatives Petite Enfance par l'attribution de subvention d'investissement. Pour ce faire, un règlement d'intervention a été rédigé et mis en place en 2018.

Les modalités de ce règlement s'appliquent aux aides à l'investissement pouvant être attribuées par le CCAS de la Ville de Nancy aux structures associatives gestionnaires d'un établissement d'Accueil du Jeune Enfant sur le territoire communal et/ou proposant des places d'accueil aux familles nancéiennes.

Le montant de l'aide correspond au maximum à 40 % du montant TTC des dépenses. L'aide ne pourra être supérieure à 1500 €. Soit un budget estimé pour 2019 de 13 500 €.

### Procédure en ligne pour la Carte Nancy Famille

Ce dispositif permet de bénéficier d'un crédit annuel minimum de 184 € à déduire sur l'ensemble des services de la Ville, de la Métropole ou d'associations agréées, proposés sur l'agglomération (étendus sur le département pour les enfants handicapés). Ce crédit minimum est majoré de 39 € à partir du 5<sup>ème</sup> enfant et pour chaque enfant supplémentaire à charge. Le développement d'une procédure en ligne sera finalisée et opérationnelle en janvier 2019.

**Programme de sensibilisation à la santé bucco-dentaire à destination des enfants et de leurs parents** s'est développé dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Lorraine - Faculté d'Odontologie. Ce programme se décline au travers la formation des responsables d'établissements Petite Enfance du CCAS et la réalisation d'une campagne d'information à destination des parents animées par la Faculté d'Odontologie.

### Relocalisation de la halte-garderie TAMARIS (livraison prévue en décembre 2019)

La halte-garderie est située actuellement au sein du centre commercial les Tamaris voué à la démolition dans le cadre du projet ANRU sur le Plateau de Haye. La relocalisation de la halte-garderie est prévue dans les anciens locaux de la Caisse d'Épargne jouxtant le Multi-Accueil Bodson, avenue Pinchard. Ce projet prévoit sur une surface de 270 m<sup>2</sup> composée d'un rez-

de-chaussée et de 2 étages, la création d'espaces de jeux, de vie et de repos pour l'accueil des enfants. Le coût de l'investissement est estimé à 685 000 €. Le concours financier de partenaires tels que la CAF et le FEDER ou encore du NPNRU est sollicité.

### Semaine de la Petite Enfance

Chaque année, des activités gratuites sur un thème commun sont proposées aux familles nancéiennes. Parents et enfants se retrouvent autour des professionnels de la petite enfance afin de partager des expériences et se divertir lors de moments privilégiés. Cette démarche s'inscrit dans la dynamique engagée à Nancy « Ville Amie des Enfants ». La semaine de la Petite enfance se déroulera du 13 au 19 mai 2019.



### Les seniors

Trois ans après la loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement, est lancée une vaste concertation citoyenne Grand âge et autonomie où « Liberté de choix, prévention et simplicité seront au cœur de (la) réflexion pour accompagner les personnes âgées dans une société inclusive et solidaire ». Une plate-forme digitale ouverte à l'automne a permis à tous les citoyens de partager leurs contributions. Des ateliers regroupant experts et professionnels s'ouvrirent autour des thèmes suivants : la construction du 5<sup>ème</sup> risque (le risque dépendance), le panier de biens et services, le parcours des personnes âgées, les aidants, le cadre de vie, l'hôpital, la prévention de la perte d'autonomie mais aussi les métiers du grand âge, l'offre de demain et enfin le financement. Les propositions seront remises au gouvernement au cours du premier trimestre 2019.



**+20%**  
en bons d'achats  
pour les seniors

Les mutations à venir invitent Nancy « Ville amie des Aînés » et son CCAS à poursuivre le travail engagé en faveur d'une politique inclusive des seniors, des services et des établissements. Les pôles ressources seniors avaient préfiguré cette mutation, aujourd'hui, il convient de poursuivre l'action en demeurant partenaire des seniors et de leurs familles, en poursuivant l'adaptation des logements des seniors, et plus globalement en créant un environnement favorable au vieillissement.

### Modernisation de l'offre d'hébergement

L'offre d'hébergement seniors est en pleine évolution sur l'agglomération nancéienne avec la création de résidences-services. L'offre pourrait potentiellement être augmentée de 700 logements seniors d'ici quelques années. Ces établissements ne constituent pas une concurrence aux cinq résidences autonomie gérées par le CCAS. L'offre présente aujourd'hui correspond davantage à une offre de standing, complémentaire à l'offre des résidences autonomie.

Pour autant, les résidences autonomie doivent s'adapter aux nouvelles attentes des seniors, bien qu'elles présentent déjà une offre hôtelière de qualité. Plusieurs projets y concourant seront développés en 2019 :

- amélioration du confort des appartements : des cuisines aménagées remplaceront progressivement les kitchenettes actuelles et de nouveaux rangements seront créés. Après une expérimentation en 2018 sur la résidence autonomie Chevardé qui a fait l'objet d'une étude par un ergothérapeute et un agent formé SSIAP (sécurité incendie), une dizaine de nouveaux appartements seront réaménagés en 2019 sur la résidence Boudonville,
- domotisation des établissements : le remplacement des serrures manuelles classiques des portes des bâtiments par des serrures électroniques participe au confort de vie et à la sécurisation dans l'établissement. Une première expérimentation a été réalisée sur la résidence autonomie Boudonville et a permis d'améliorer les produits aux contraintes et aux attentes des seniors. La généralisation aux quatre autres structures sera engagée en 2019,
- amélioration de l'accessibilité des bâtiments : un AMO est recruté pour définir les améliorations à apporter aux bâtiments en termes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Ce projet prévoit notamment des travaux d'adaptation des salles de bain des résidences Donop et Pichon, travaux largement plébiscités par l'enquête de satisfaction menée en 2018 auprès des résidents,

- installation du WIFI : la réglementation relative aux résidences autonomie impose l'accès à Internet pour tous les résidents. La municipalité a choisi d'étudier l'installation du WIFI dans les bâtiments, de façon à ce que chaque résident puisse se connecter librement depuis son appartement sans avoir à prendre de forfait auprès d'un opérateur. Ce projet participe à l'e-inclusion des personnes âgées. Les premiers bâtiments seront équipés en 2019.

### **Actions de prévention de la perte d'autonomie dans les quartiers en lien avec le forfait autonomie**

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement promeut le renforcement et la promotion du rôle et de la place des résidences autonomie. Elle prévoit l'attribution d'un forfait autonomie par le Conseil Départemental pour financer des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie, organisées au sein des résidences. D'un montant de 94 612 € en 2018, ce forfait devrait être reconduit en 2019.

Dans la suite des années précédentes, diverses actions répondant aux objectifs de la prévention de la perte d'autonomie sont organisées.

### **Création de la Carte Nancy Seniors**

L'accès à la culture et aux loisirs pour les seniors constitue un levier important du bien-vieillir. Une « Carte Nancy Seniors » sera créée au cours de l'année 2019. Elle permettra dans un premier temps aux Nancéiens de plus de 65 ans de bénéficier gratuitement de l'adhésion à l'ONPA et donc à tout son catalogue d'activités, ainsi que des activités proposées par les résidences autonomie. La distribution sera réalisée à l'hôtel de ville et dans les mairies de quartier.

### **Création d'une Maison des Seniors**

Les seniors nancéiens bénéficient aujourd'hui de nombreuses ressources sur le territoire, sans pour autant disposer d'un espace privilégié clairement identifié. La Maison des Seniors s'inscrirait ainsi dans le maillon territorial avec les résidences autonomie et l'ONPA, et proposerait un lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour tous les seniors nancéiens.

### **Les bons d'achat de fin d'année destinés aux Seniors disposant d'un faible revenu**

L'enveloppe consacrée aux bons d'achat destinés aux personnes de plus de 65 ans non imposées et vivant à domicile sera augmentée de 20 %.



### Subventions aux EHPAD nancéiens

Dans le cadre de la politique d'accompagnement des seniors nancéiens, le CCAS participe au fonctionnement des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à but non lucratif, afin de les aider à organiser des prestations d'activités musicales et de transport collectif au bénéfice de leurs résidents. Le montant de cette participation est de 33 025 €. Les subventions établies en fonction du nombre de lits sont versées aux établissements suivants : EHPAD Bénichou - EHPAD Saint Joseph - EHPAD Saint Remy - EHPAD et Unité de Soins de Longue Durée Saint Charles et Unité de Soins de Longue Durée Stanislas.

L'EHPAD Notre Maison est l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes du CCAS de la Ville de Nancy géré avec un budget annexe autonome mais ne disposant pas de la personnalité juridique.

Le 18 juin 2018, l'EHPAD a quitté ses locaux situés au 52 rue des Jardiniers, pour un établissement neuf situé au cœur de Nancy, 4 Place de Cincinnati dans un secteur en pleine mutation.

Cette construction neuve a été réalisée dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif. Le CCAS de la Ville de Nancy actuellement locataire des lieux, récupérera la pleine propriété au terme d'un bail de 30 ans.

Doté d'une capacité de 152 lits (111 auparavant), c'est un établissement public qui accueille des personnes âgées dépendantes, dont l'état de santé où l'isolement nécessite un placement adapté à leur pathologie.

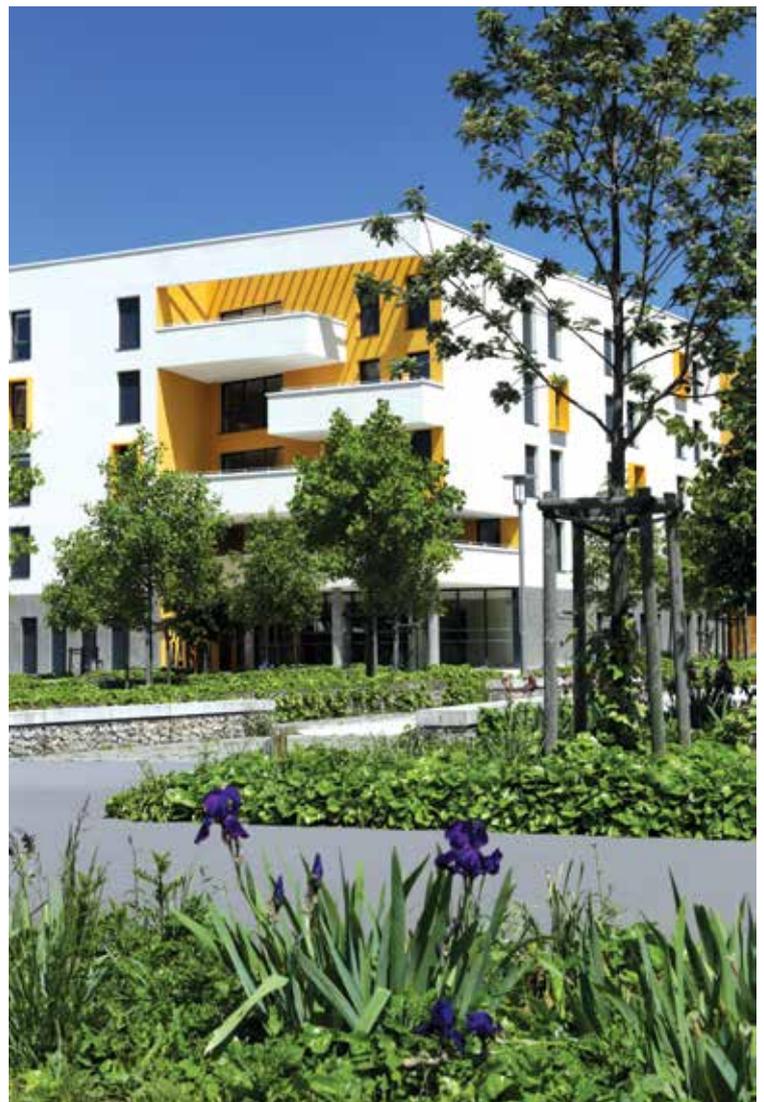
L'EHPAD dispose de 124 places en unités de vie classique, de deux unités de vie protégées de 14 places chacune pour accueillir les personnes souffrant de troubles cognitifs comme la maladie d'Alzheimer ou maladies associées, et d'un accueil de jour de 6 places.

L'établissement accueille les résidents dans un cadre et un confort adaptés aux besoins des personnes âgées, 4 chambres sont communicantes et permettent donc l'accueil de couples.

Affichant une réelle vocation sociale, l'EHPAD du CCAS de la Ville de Nancy accueille des personnes possédant de faibles ressources et relevant de ce fait de l'aide sociale à l'hébergement soit environ 48,78 % de l'ensemble des résidents accueillis à la fin de l'année 2018.

Sur 2019, les jardins des terrasses des unités de vie protégées seront agrémentés par des plantations et l'implantation d'agréés sportifs et de stimulation cognitive.

Afin de permettre une prise en soins de qualité, 15 chambres sont actuellement équipées de rails au plafond. L'EHPAD poursuivra ses efforts en la matière pour équiper des chambres supplémentaires.



## Éducation

En 2019, la Ville de Nancy poursuivra la mise en œuvre des engagements de son Projet Éducatif Territorial reconduit pour la période 2018-2021. L'accent sera particulièrement porté par la collectivité sur la promotion d'une citoyenneté active, dès le plus jeune âge, ainsi que sur l'égalité d'accès aux dispositifs proposés par la collectivité pour favoriser l'épanouissement de l'enfant, indépendamment de sa situation sociale ou de son établissement scolaire. Un nouvel objectif de sensibilisation aux enjeux de la transition écologique a été intégré au projet éducatif et des actions vont être menées sur cette thématique.

C'est ainsi que la Ville de Nancy fait le choix de maintenir l'amplitude de ses services périscolaires et notamment de son accueil, ouvert dès 7h30 et qui prend fin à 18h30. De même, les activités périscolaires gratuites dont le volume a doublé en 2014 seront maintenues à la rentrée de septembre 2019. Elles permettent à un tiers des enfants, qui ne participent à aucune autre activité hors du temps scolaire, de découvrir une activité sportive, artistique ou linguistique.

Le service de restauration scolaire, largement ouvert aux familles grâce à une tarification adaptée à chaque foyer et à un cahier de charges exigeant, se poursuivra et les efforts qualitatifs seront amplifiés par rapport au contrat entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec, dès début 2019, 15% de produits bio servis (pour 10% prévus au contrat), ce pourcentage sera encore revu à la hausse, 20%, à la rentrée scolaire 2019.

En termes d'investissement, l'année 2019 se traduira par l'accélération du plan de déploiement du numérique dans les écoles : l'accès au très haut débit des écoles élémentaires devrait ainsi être généralisé, la dotation en classes numériques nomades et en vidéo-projecteurs interactifs se poursuivra et l'environnement numérique de travail sera créé pour renforcer le lien entre l'école, les familles et les services proposés par la collectivité.



Sur le plan patrimonial, la Ville de Nancy mènera en 2019, un niveau d'investissement conséquent dans les écoles. Des rénovations importantes seront ainsi réalisées dans les locaux scolaires dans le cadre d'un programme de rénovation important qui concernera la moitié des établissements scolaires. Cet effort exceptionnel portera d'une part sur l'isolation thermique des bâtiments (remplacement des menuiseries, isolation des combles,...) mais aussi sur l'entretien des locaux : rénovation des salles de classe, des sanitaires, des circulations.

La Ville de Nancy continuera d'accompagner le programme national de dédoublement des classes de CP et de CE1 dans les réseaux d'éducation prioritaires REP et REP+ par des dotations matérielles et d'éventuels réaménagements de locaux.

La restructuration du groupe scolaire du Placieux sera lancée, avec la perspective de réunir, en un seul site, l'école maternelle et l'école élémentaire sur le site profondément reconfiguré de l'actuelle école élémentaire. Une étude de programmation sera par ailleurs menée pour déterminer les travaux de restructuration nécessaires au bon fonctionnement de ce groupe scolaire.





## Cohésion sociale et santé

### Le pôle Accompagnement Social du CCAS

Le pôle accompagnement social du CCAS de la Ville de Nancy a mis en place une deuxième épicerie au cœur du quartier d'Haussonville à la fin de l'année 2017. Son fonctionnement est calqué sur celui de la « Boutique du Plat'haut » (chantier d'insertion pour la gestion de l'épicerie, convention avec la Banque alimentaire pour la fourniture de produits, modalités d'admission et de suivi des bénéficiaires par contrat...). Elles ont permis de renforcer l'offre et ainsi, de mieux couvrir le territoire tout en favorisant le lien intercommunal par l'accueil des bénéficiaires des communes limitrophes (Villers-lès-Nancy et Maxéville). Aujourd'hui ce sont environ 160 foyers représentant 380 personnes qui fréquentent en flux mensuel les 2 épiceries.

La réalisation systématique d'une enquête de satisfaction sur toutes les actions collectives réalisées par le pôle accompagnement social a permis d'ajuster l'offre aux besoins repérés et d'en lancer d'autres qui ont eu un retour positif.

Depuis la loi du 24 mars 2014 et les décrets du 19 mai 2016 relatifs à la domiciliation des personnes sans domicile stable, le CCAS est tenu d'assurer les domiciliations. Il peut néanmoins déléguer celles-ci partiellement à des associations par public ciblé.

Depuis fin février, l'ARS est le premier contact obligé pour tout demandeur. Ses travailleurs sociaux procèdent à un entretien et dirigent vers le CCAS les personnes pour lesquelles une action d'insertion n'est pas nécessaire. L'association Amitiés Tsiganes garde, pour sa part, la domiciliation complète des gens du voyage pour lesquels elle assure un accompagnement en matière d'emploi et d'insertion. La convention passée avec l'ARS fixe le nombre maximum de domiciliation à 200 personnes. Au 27 novembre 2018, 92 personnes sont domiciliées au CCAS.

Début mars 2018 le CCAS a repris le volet social de la mission logement auparavant gérée par la ville. Cette mission consiste à réaliser des enquêtes à caractère social dans le domaine des expulsions locatives, des renouvellements des cartes de résidents ou pour les regroupements familiaux. Viennent s'ajouter à ceci les commissions d'attribution de logements des bailleurs sociaux. Cette mission se faisant sans transfert de personnel, le CCAS a recruté un travailleur social (assistant de service social).





La vocation transversale du Pôle Développement Social vise à renforcer l'engagement du CCAS dans ses projets partenariaux en faveur des Nancéiens. Les approches collaboratives sont privilégiées pour développer l'implication des agents et des échanges autour des actions et des projets :

### Politique Handicap

En 2019, le Pôle Développement Social coordonnera le recueil d'informations sur les thématiques culturelles et de tourisme qui concernent la vie quotidienne et les déplacements des Nancéiens qui vivent avec un handicap. La création d'un support d'informations est envisagée.

### Relais des campagnes nationales de prévention santé

- **Mars bleu et Octobre rose** : Pour 2019, la mission de relais des actions de santé et des campagnes de dépistage des cancers sera prolongée. Un panel de 120 assistantes maternelles encadrées par le Relais Assistantes Maternelles constituera le public prioritaire du dépistage organisé des cancers du sein et colorectal.
- **Moi(s) sans tabac** : Pour relayer la campagne nationale 2019 «Moi(s) sans Tabac», le CCAS organisera trois opérations Portes Ouvertes, l'une au siège du CCAS et les autres respectivement à l'ONPA et à Notre Maison, en lien avec le Pôle Proximité et Cadre de Vie, en partenariat avec l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) Grand Est et le Docteur Schlitter-Ballée, membre du Conseil d'Administration du CCAS.

### Conduite d'un projet participatif pour l'ouverture d'une future ludothèque au centre ville

Une démarche design de service public serait mise en œuvre avec le soutien du CNFPT pour le lancement de ce projet participatif avec les citoyens et les commerçants sur le site du Centre Commercial Saint-Sébastien.

### Ville amie des Aînés

La démarche Nancy Ville Amie des Aînés traitera les sujets suivants : le bénévolat associatif, la promotion de la marche à pied et l'alimentation lors de trois «Goûters Seniors». La thématique de la nature en ville sera travaillée en lien avec les services des parcs et jardins.



### Inscription dans la démarche écologique

Le CCAS prévoit le lancement d'un nouveau concours « familles à énergie positive » en partenariat avec le comité d'animation de l'Épicerie Sociale. Ce « défi énergie » sera organisé avec les habitants et bénéficiaires de l'Épicerie d'Haussonville dans un quartier prioritaire, politique de la Ville.

### Messagères du bien-être au travail et des éco gestes dans l'organisation du travail

En 2019, les messages « bien-être au travail » seront organisés en lien avec les assistants de prévention des structures du CCAS. Ce relais avec les agents des établissements facilitera et légitimera la diffusion des thématiques relatives à la santé au travail.



## Politique de la ville

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014, le projet urbain a été actualisé autour d'un contrat de ville unique et global, à l'échelle intercommunale, permettant d'articuler de façon cohérente les enjeux de cohésion sociale, de développement économique et de renouvellement urbain sur les trois territoires politique de la Ville de Nancy.

Le Contrat de ville a pour objectif d'accompagner un programme d'actions à l'initiative des associations de proximité, des institutions partenaires et des services municipaux. L'ensemble de ces projets contribue à animer les quartiers, à renforcer le lien entre les générations et à assurer la cohésion sociale.

Ce cadre contractuel de mise en œuvre du projet de développement humain et urbain s'adresse aux habitants du Plateau de Haye, du quartier d'Haussonville et du quartier Grands Moulins.

À ce titre 81 projets pour un montant de près de 157900€ ont été soutenus en 2018. 33 associations de proximité et de quartier, de tous les secteurs (sports, éducation, santé, jeunesse, culture, intégration et droits de l'homme,...) en ont bénéficié. associations de proximité et de quartier, de tous les secteurs (sports, éducation, santé, jeunesse, culture, intégration et droits de l'homme,...) en ont bénéficié.

L'année 2019 permettra aux partenaires de poursuivre leurs objectifs et engagements réciproques au regard des orientations fixées par le contrat de ville autour des axes suivants :

### L'accompagnement des familles dans leurs fonctions parentales

Les coordinations territoriales de soutien à la parentalité mises en œuvre sur les quartiers permettent de mutualiser des savoirs, savoir-faire et moyens entre acteurs, de développer des projets de territoires fondés sur des outils de diagnostics, de suivis, d'évaluation et de coproductions entre les partenaires en réponse aux besoins aux familles. Ils sont constitués des acteurs de terrains porteurs de projets, ils se rencontrent une fois par mois afin d'impulser une dynamique, ils sont forces de propositions et chargés de la mise en œuvre des actions.

Suite à la création de ces Coordinations Territoriales de Soutien à la Parentalité, des travaux ont été réalisés. Création d'un Recueil des actions parentalité du territoire destiné aux professionnels pour mieux orienter le public. Réalisation d'une charte de partage d'information et travail sur les rencontres parents-ados. Une vingtaine de partenaires est conviée à ces comités qui se déroulent 1 fois par mois en groupe plénier et 1 fois par mois en groupe de travail suivant la thématique.

### Le renforcement des solidarités et la lutte contre la précarité

La réflexion mise en œuvre converge sur l'accès aux droits qui se définit d'une part comme la simplification des démarches d'ouverture des droits sociaux et d'autre part comme l'action de résorber le phénomène de « non recours », ou de recours partiel, en vue d'assurer l'efficacité des politiques nationales de solidarité.

L'amélioration de l'accès aux droits pour les personnes qui, tout en remplissant les conditions nécessaires pour bénéficier de certaines prestations sociales rencontrent des difficultés pour y accéder, constitue un levier essentiel pour réduire les inégalités et prévenir les ruptures qu'elles sont susceptibles de connaître dans leur vie.

### L'apprentissage du Français Langue Étrangère

Les inégalités face à la maîtrise de la langue continuent à creuser les écarts entre les trajectoires individuelles, sur le plan social, culturel et/ou professionnel. À travers, le contrat de ville, une volonté forte de pérennisation des moyens financiers aux actions déjà existantes, qu'elles soient dispensées sous formes d'ateliers, de cours ou de suivis individuels doit s'établir. Un travail affiné doit également aboutir aux financements d'actions permettant de pallier les

+20%  
sur la carte  
Famille

52



manques identifiés et de garantir l'accès aux savoirs de bases (comprendre, lire, écrire et parler) et augmenter le niveau de maîtrise de la langue des habitants du Plateau de Haye ceci pour favoriser l'acquisition d'un niveau de connaissance de base indispensable à l'insertion sociale et professionnelle.

Ainsi, les associations intervenants en matière de Français Langue Étrangère sur le Plateau de Haye (Asae Franca, Cril, CS La Clairière, Le Buisson Ardent) ont travaillé à une plaquette d'information commune, à un recensement commun des nouvelles demandes (fiche de prescription) ou bien à un travail sur leurs listes d'inscriptions (doublons, privilégier l'idée de parcours au sein des structures...).

#### **Le cadre de vie et la rénovation urbaine**

L'enjeu principal de ce pilier est d'améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des territoires prioritaires et en particulier ceux qui résident dans le logement social, notamment à travers la gestion des quartiers et les conventions Gestion Urbaine de Proximité, la programmation des actions réalisées au titre de la TFPB et la mise en œuvre du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine

L'ANRU examinera en Comité d'Engagement le 7 février 2019, le projet de renouvellement urbain multi-site de la Métropole du Grand Nancy. Une convention de partenariat pour le financement d'opérations devrait être signée pour l'été 2019. Elle permettra de concentrer sur les 5 prochaines années des efforts importants de la part de l'État, des collectivités et des bailleurs sociaux.

Concernant le Quartier Prioritaire du Plateau de Haye, la Métropole du Grand Nancy a mandaté le Bureau des Paysages pour actualiser le projet urbain et définir avec l'ensemble des partenaires, le programme des opérations d'aménagement avec un volet d'intervention sur l'habitat très important car il reste un enjeu majeur de la transformation de l'image du quartier et de son attractivité.

#### **La stratégie urbaine**

Pour réamorcer le développement du Plateau de Haye, Alexandre CHEMETOFF propose de concentrer à court et moyen terme les efforts sur l'urbanisation des coteaux, depuis Maxéville avec la montée par l'avenue Pinchard, jusqu'au site de Gentilly qui accueillera le nouveau collège à l'horizon 2022.

#### **Les programmes d'habitat**

En conséquence sur le quartier historique du Haut-du-Lièvre, des opérations de transformation du patrimoine existant et d'urbanisation des sites libérés par la démolition des Tours étoilées et de l'ancien collège Claude Le Lorrain seront programmées.

Cela représente 812 logements démolis, 811 réhabilités, 230 reconstruits sur le quartier (derrière l'espace commercial, sur le site des anciennes tours étoilées), 323 à reconstruire hors quartier. Au terme de ce nouveau programme de rénovation urbaine, le nombre de logements sociaux sur le quartier sera passé de 3286 avant le programme de rénovation urbaine de 2005, à 2143 logements soit une baisse de 34%.

Action Logement s'engage pour le développement de programmes locatifs privés sur le quartier.

L'urbanisation des anciennes carrières se poursuit selon une nouvelle orientation qui vise le développement de logements en accession à bas coût sur le modèle du Village Laverny et ses 28 maisons livrées cette année par la coopérative HLM Le Nid. En effet, Blue Habitat commercialise en 2 phases, 50 maisons qui seront construites rue Jean Monnet.

Augmentation  
des  
aides  
spécifiques  
à la mobilité

### Les aménagements d'ensemble

Pour permettre la réalisation des opérations immobilières, la Métropole et la Ville de Nancy interviendront conjointement sur la viabilisation des terrains et la création de jardins, squares et aires de jeux.

### Les équipements publics de proximité

En outre, la Ville de Nancy engagera dès 2019 un important programme visant à conforter les équipements publics de proximité :

- relocalisation et extension de la halte garderie des Tamaris,
- réhabilitation de la salle socio-culturelle de Gentilly,
- réhabilitation du groupe scolaire La Fontaine,
- réhabilitation du gymnase Buffon.

### La poursuite de la dynamique engagée autour de l'insertion professionnelle des adultes

En lien étroit avec les services de l'État et de la Métropole du Grand Nancy, le Contrat de ville prévoit de poursuivre les efforts engagés en direction des quartiers prioritaires à travers la mobilisation de l'ensemble de ces outils et notamment du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi, des clauses d'insertion et le soutien apporté à la Mission Locale.

Par ailleurs la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a posé le principe d'une participation des habitants à la co-construction des contrats de Ville et à leur pilotage à travers la mise en place de Conseils Citoyens.

Les objectifs poursuivis par ces conseils consistent à :

- favoriser la prise de parole,
- garantir la place des habitants dans toutes les instances de pilotage du Contrat de ville,
- créer un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants,
- mais aussi assurer le renouvellement démocratique et la récréation d'un lien trop souvent distendu entre les habitants et les institutions.

Les Conseils Citoyens représentent une instance obligatoire pour tout territoire en quartier prioritaire politique de la ville. Afin de respecter les spécificités des quartiers prioritaires et de mener une politique de participation cohérente sur l'ensemble du territoire nancéen, les conseils citoyens ont été adaptés en fonction des enjeux et des besoins du quartier, du nombre d'habitants et des liens intercommunaux. Pour l'année 2019 les conseils citoyens poursuivront leurs actions et la mise en œuvre de projets spécifiques sur les territoires.

En 2019, la Ville de Nancy poursuivra également le soutien qu'elle apporte à l'association des jardins partagés du plateau de Haye. Soixante parcelles de jardins ont été réalisées sur les espaces libérés par la démolition partielle du Cèdre Bleu et l'association rassemble habitants, bailleur, collectivités et acteurs associatifs autour d'un projet alliant cohésion sociale et écologie urbain.

## **Mémoire, Droits de l'Homme intégration et lutte contre les discriminations : Un engagement humaniste renouvelé**

La politique humaniste de la Ville de Nancy a pour ambition d'assurer la promotion du respect des Droits de l'Homme, de l'intégration, de la prise en compte du devoir de mémoire, afin de lutter contre toutes les formes de discrimination. Nancy œuvre également pour faciliter le dialogue entre les cultes, pour l'application de la laïcité et pour la solidarité internationale. Nancy Humaniste est au service de la population, du tissu associatif, mais aussi des agents de la Ville afin de rassembler les données relatives aux sujets traités, à étudier ses données et à proposer des solutions sous forme d'actions.

Autour du plan d'action en 10 points mis en place sous l'égide de l'UNESCO, par la Coalition européenne des villes contre le racisme et les discriminations (ECCAR), dont Nancy est Vice-présidente, la Ville poursuit son travail partenarial avec le tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne, permettant d'assurer le vivre-ensemble sur notre territoire, dans le respect de la laïcité et des valeurs républicaines partagées.

Nancy Inclusive, c'est l'affirmation, par l'action, que nous avons un devoir de poursuivre notre tradition de terre d'accueil en assurant la meilleure intégration possible à chacun, afin de lutter contre la radicalisation et de préserver le vivre-ensemble, dans le respect de la laïcité, des lois et des valeurs républicaines.



Dans cet objectif, la Ville poursuivra en 2019 son travail en réseau avec plus de 100 partenaires issus du tissu associatif à l'échelle locale, régionale, nationale et européenne. Elle soutiendra plusieurs dizaines de structures par le biais de subventions directes, maintiendra son calendrier annuel d'actions autour de dates symboliques, pérenniser le label « Ensemble, faisons équipe contre les discriminations ! » et s'attachera à renforcer la sensibilisation de ses agents sur ces sujets.

Nancy réaffirme sa volonté de rassembler toutes les populations présentes sur son territoire. Dans ce cadre, une réflexion sera engagée en 2019 pour la création d'une plateforme d'échange « Nancy Inclusive » rappelant que chacun peut et doit trouver sa place sur le territoire nancéen. Pour ce faire, la Ville souhaite lancer une série de consultations, rencontres et événements sous l'intitulé « Nancy Inclusive, la force d'un engagement ».



## Jeunesse, sports et loisirs

### Jeunesse

Poursuivant son engagement au service de la « République des jeunes », la Ville de Nancy a renouvelé, pour une période de quatre années (2018-2021), ses conventions d'objectifs et de moyens avec les sept Maisons des Jeunes et de la Culture de son territoire. Elle a ainsi confirmé la solidité de son partenariat à la fois ancré et innovant, qui entend apporter des réponses nouvelles et adaptées aux besoins des habitants de Nancy et de la Métropole de trouver, en proximité, des lieux d'échange, de partage et d'épanouissement, tournés vers le dialogue, les projets et les loisirs. Ce partenariat qui perdure se traduira par un soutien au fonctionnement des MJC, à leur équipement et la mise à disposition de locaux. L'année 2019 permettra l'accueil de l'assemblée générale de la Fédération Française des MJC à Nancy. Sur plan patrimonial, la Ville de Nancy conduira un programme de rénovation des MJC par une modernisation de leurs locaux et un soutien accru à leur équipement. Ainsi, l'opération de rénovation de la MJC Lillebonne sera poursuivie.

Le soutien de notre collectivité au mouvement associatif investi dans le champ de la jeunesse se traduira également par le biais de subventions de fonctionnement ou de projet à plus de 50 associations. Ainsi, le partenariat avec les Centres sociaux et leurs associations d'utilisateurs sera poursuivi comme avec l'ensemble des associations d'éducation populaire de Nancy tel le Buisson Ardent, Asae Francas ou le Club Saint-Nicolas, et demeurera, en cohérence avec l'exigence de transmission des valeurs républicaines, de soutien aux publics en situation de fragilité et d'accès élargi aux loisirs et à la culture. Les conventions de partenariat avec les Centres sociaux seront également renouvelées en 2019 pour une période triennale.

Les associations et manifestations étudiantes seront accompagnées dans leurs projets qui animent la vie de la cité et contribuent à l'intégration de plus de 46 000 étudiants à Nancy. Ce sera le cas d'Aquacité, de « à la Rencontre des Brasseurs », de la Nocturne étudiante et de Faim d'échanges notamment.

Pour sa part, le Conseil Nancéien de la Jeunesse, qui sera renouvelé pour un 11<sup>ème</sup> mandat de 3 ans début 2019, poursuivra au cours de cette année les Projets Nancy Jeunes, destinés à soutenir, par le biais de bourses, les projets portés par les jeunes nancéiens à l'échelle locale, comme régionale, nationale et internationale. Il poursuivra également sa sensibilisation aux valeurs républicaines et apportera son regard sur les projets de ville en matière de solidarité, d'éducation, de culture, de santé, de sports, de mobilité internationale, d'environnement et de mémoire notamment.

## Sports

L'année 2019 sera marquée par un nouvel effort notable sur la politique d'investissement avec la livraison d'un nouveau dojo en extension du gymnase du Placieux, le lancement des travaux relatifs à la réhabilitation complète du gymnase Bazin pour une livraison prévue en 2020, des travaux de rénovation et d'amélioration thermique du gymnase Charles V et l'aménagement d'une salle de musculation au gymnase Provençal et d'espaces sportifs de plein-air en libre accès à proximité du gymnase Provençal. En complémentarité du skatepark extérieur, dans le quartier des Rives de Meurthe, un espace familles, sports libres et canin sera réalisé en 2019 dans les bassins limitrophes de l'Esplanade Lucien Cuénot.

La Ville de Nancy poursuivra son soutien au sport amateur. Par le biais de subventions de fonctionnement mais aussi d'aides indirectes telle que la mise à disposition de gymnases et de stades, elle accompagnera ainsi les 170 associations représentant plus de 80 disciplines qui font la richesse de l'offre sportive amateur et de loisirs à Nancy.

Sur le plan de l'animation sportive, la Ville de Nancy diversifie ainsi le champ d'intervention de ses éducateurs sportifs au bénéfice de publics nouveaux. Grâce à la convention liant la Ville à son CCAS, deux éducateurs territoriaux accompagnent deux heures par semaine, sur deux sites différents, les seniors participants aux activités sportives organisées en partenariat avec le CCAS. Cette offre s'inscrit en complément du dispositif de soutien au sport en milieu scolaire qui concerne chaque année 3 000 élèves bénéficiant de l'intervention d'éducateurs sportifs municipaux ou bien encore des stages sportifs, et des activités périscolaires sportives proposés sur les temps extra et périscolaires. Le mercredi matin permettant à nouveau la pratique sportive, des écoles municipales de sports, permettront de pratiquer des activités sportives chaque mercredi sur un trimestre avec les éducateurs de la Ville.

En termes de soutien aux manifestations d'envergure, la Ville de Nancy apportera son concours à l'organisation, à l'échelle de l'agglomération, du Semi-marathon du Grand Nancy en mars 2019, au tournoi de rugby international Stanislas Seven en mai, au challenge Jean-Jacques Eisenbach en juin et aux courses de la Saint-Nicolas en décembre. Le soutien de la Ville se concentrera ainsi sur le soutien aux compétitions populaires ouvertes à tous, et plus marginalement aux championnats professionnels.

Enfin, 2019 sera l'année de l'accueil par la Ville de Nancy, avec le soutien de la Métropole du Grand Nancy, de l'arrivée de la 4ème étape du Tour de France le 9 juillet. Cet événement d'envergure internationale, au succès populaire toujours très important sera l'occasion de célébrer le cyclisme, de créer des animations en faveur de la pratique sportive, de donner la parole aux sportifs d'hier et d'aujourd'hui et aussi de rappeler les attraits et projets d'un territoire que toutes les collectivités défendent.



## Gestion durable et responsable de l'administration

La Ville de Nancy poursuit sa politique de modernisation des services publics en misant sur l'innovation et le numérique. L'amélioration de l'offre et la qualité de services doit cependant s'accompagner d'une gestion toujours plus rigoureuse des deniers publics en privilégiant la consolidation de l'épargne et en maîtrisant le niveau de dette, qui ne dépassera pas 1000 € / habitant.

### Une gestion maîtrisée et un engagement en faveur du pouvoir d'achat

La Ville met en place le nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP)<sup>[4]</sup> désormais applicable aux fonctionnaires de l'État, du secteur hospitalier et des collectivités territoriales. L'objectif poursuivi par la Municipalité est le soutien apporté aux plus faibles revenus : une augmentation de 12,5% des primes les plus modestes sera appliquée au 1er mars 2019. Cette mesure, proposée aux organisations syndicales dans le cadre des négociations liées à la mise en œuvre du nouveau régime sera suivie par une nouvelle hausse de 8% au 1er janvier 2020. C'est donc une valorisation de plus de 20% qui sera mise en œuvre pour le soutien des revenus les plus modestes. Parallèlement, une garantie de maintien des primes de chaque agent a également été décidée pour préserver le pouvoir d'achat de chacun.

Dans le même esprit les tarifs appliqués aux familles n'augmenteront pas et les plus modestes continueront à bénéficier de tarifications appropriées. Enfin cette année encore la Ville n'utilisera pas le levier fiscal. Les taux resteront au même niveau qu'en 2011.

### Modernisation de l'administration

L'année 2019 verra la poursuite des opérations de modernisation de l'administration municipale. La mise à jour du parc matériel afin d'accompagner les actions de dématérialisation sera complétée par le déploiement des grands écrans (22 pouces) et des doubles écrans pour la grande majorité des postes de travail informatique.

La deuxième phase du projet #NancyFacile s'effectuera aussi sur cette année 2019. C'est ainsi que le centre de contact et d'information aura à sa disposition une série d'outils numériques interconnectés (base de connaissance, accès aux logiciels courriers et gestion de relation citoyen) lui permettant de pouvoir répondre facilement aux questions de premier niveau des usagers.

[4] Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel.





L'ensemble des services de la mairie traiteront à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2019 le courrier entrant et sortant de façon numérique permettant d'envisager des réductions de délais de traitement des courriers et une agilité accrue en termes de suivi.

La gestion relation citoyen (formulaire internet, saisie directe de demandes par le centre de contacts ou les guichets d'accueil), la gestion électronique de courrier qui sera en mesure d'intégrer les mails, offriront ainsi une traçabilité complète des demandes usagers, ceci quel que soit le canal d'entrée utilisé (téléphone, mail, courrier, guichet).

Côté logiciels métiers plusieurs mises à jour obligatoires du fait d'évolutions législatives et des obligations de dématérialisation sont à poursuivre, principalement au niveau des ressources humaines.

La rénovation de la villa Majorelle et la mise en œuvre du nouvel équipement de quartier Saint Pierre entraînent des travaux de câblage, de contrôle d'accès et l'acquisition de matériels informatiques.

Un travail de refonte des services Wifi sera aussi effectué avec pour objectifs la mise en place de Wifi publics autour de certains équipements municipaux.

L'année 2018 a été l'occasion pour la Ville de Nancy d'introduire la notion d'innovation dans ses pratiques. Cela s'est traduit par une formation action de co-conception du projet #NancyFacile avec le concours du CNFPT et en mai par le recrutement d'un chargé de mission innovation et qualité au sein de la direction Nancy Ville numérique.

Une des premières actions de cette ingénierie innovation a été de préparer un partenariat avec l'ENSGSI (Ecole nationale supérieure en génie des systèmes et de l'innovation) de Nancy. Le lancement de ce partenariat a eu lieu en décembre 2018 et il battra son plein sur l'année 2019.

Ce partenariat comprend 2 axes principaux :



### **Le projet « Pépinière connectée »**

La Ville de Nancy a participé à l'événement «48H pour faire vivre des idées» début décembre 2018. Il s'agit d'un challenge international organisé par l'ENSGSI, regroupant plus de 1500 étudiants organisés en équipe sur différents campus à travers le monde. L'objectif est de faire émerger le plus d'idées et de concepts autour des thèmes proposés par des entreprises ou organisations. Cette année la Ville de Nancy a proposé le thème de la «Pépinière connectée», quels usages numériques innovants pour un parc urbain ?

216 fiches idées réparties en 47 concepts ont ainsi vu le jour. La mise à disposition par l'ENSGSI entre décembre 2018 et juin 2019 d'une équipe de 5 élèves ingénieurs permettra d'expertiser, de sélectionner et prototyper les meilleures propositions issues du challenge. Fin juin, une évaluation de l'action sera faite pour envisager une suite à ce projet.

### Capacité à innover dans le secteur public

Il est proposé le lancement d'une démarche de mesure de la capacité à innover des services municipaux de la Ville de Nancy. L'ENSGSI a permis un partenariat avec InnovationWay, startup issue du laboratoire ERPI (Équipe de Recherche sur les Processus Innovatifs) de l'Université de Lorraine.

Cette démarche devra permettre une migration des démarches qualité vers ces systèmes d'innovation. Pour ce faire, la Ville de Nancy recrute une élève ingénieure de l'ENSGSI qui fera son stage de fin d'année (du 15 février au 15 juillet 2019) sur ce sujet. Cette première expérimentation se fera autour de la politique publique de la Famille.

Un autre objectif est la co-rédaction d'une norme sur l'innovation et le secteur public. Ceci se déroulera à partir du second semestre 2019 avec la mise à disposition programmée d'un doctorant de l'ENSGSI.

### Mécénat

Dans un contexte de contraintes budgétaires pour les collectivités territoriales, mais également d'accroissement de la responsabilité sociétale des entreprises, le mécénat, de toute nature, prend une place de plus en plus conséquente dans le modèle économique de l'action publique.

Perçu favorablement par trois quart des Français, le recours au mécénat par les collectivités territoriales se développe et se structure de plus en plus.

En 2019, la Ville de Nancy poursuivra l'action engagée en matière de mécénat par notamment :

- la recherche structurée des mécènes,
- la création, le développement et l'entretien des relations avec les mécènes et les réseaux d'entreprises,
- la gestion administrative, juridique et financière des partenariats et de la collecte des dons.

Conformément à la feuille de route que la Ville de Nancy s'est fixée en matière de mécénat, les travaux de restauration du monument de la Croix Gagnée seront engagés en 2019 pour un montant de 100 000 € et de la fontaine Wallace pour un montant de 25 000 €.



**25 000**  
pièces d'identité  
délivrées  
en 2019

**60**

### Des services au plus proche des citoyens

La Ville assume les missions se rapportant au rôle du Maire en tant qu'agent de l'État : état civil, élections, traitement des dossiers de pièces d'identité et gestion des cimetières, qui sont des services obligatoires de la commune en lien direct avec la population.

#### À l'Hôtel de Ville et dans les Mairies de Quartier

La fréquentation des services concernés à l'Hôtel de Ville et en Mairies de Quartier (État Civil, Population, Élections) est importante, avec plus de 1000 personnes accueillies par semaine uniquement dans le grand hall, engendrant la délivrance d'environ 93 000 actes et de 25 000 pièces d'identité chaque année.

Ces missions se poursuivront naturellement en 2019. Si on constate globalement une certaine stabilité du nombre d'actes d'état civil produits (naissances, reconnaissances, mariages et décès-transcriptions), c'est l'accueil croissant d'usagers issus d'autres communes, notamment en raison de l'évolution des modalités d'instruction des cartes nationales d'identité (CNI) selon une procédure désormais identique à celle des passeports biométriques, qui est à noter : Nancy traite désormais environ 25 000 demandes par an, contre 16 500 avant la réforme.

À cette augmentation significative de l'accueil des usagers s'ajoute le transfert de l'instruction des nouvelles conventions de PACS depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour les résidents du territoire communal, ainsi que leurs modifications et dissolutions en cours pour toutes les conventions établies auprès du tribunal d'instance de Nancy. (pour rappel, cela représente 16 735 dossiers désormais conservés en mairie de Nancy).

En 2018, ces nouvelles missions se sont traduites par 472 PACS enregistrés, tandis que 900 dissolutions de PACS ont été traitées.

Par ailleurs, les nouvelles responsabilités transférées à l'officier d'état civil pour la rectification des erreurs matérielles sur les actes d'état civil (environ 350 cette année) et pour l'instruction des demandes de changement de prénom (une cinquantaine) ont également un impact sur le fonctionnement des services. On note également une forte augmentation des adoptions plénières, qui nécessitent chacune un travail important et qui sont passées de 10 par an au maximum à une quarantaine en 2018.

L'ensemble de ces transferts, dont la compensation financière est insuffisante pour les cartes nationales d'identité, voire inexistante pour les PACS, engendrent un accroissement des charges pour la commune et ont nécessité le déploiement d'effectifs supplémentaires pour garantir la qualité de l'accueil des usagers.

S'agissant du dispositif COMEDEC (COMmunication des Échanges de Données de l'État Civil), obligatoire pour les communes dotées d'une maternité à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018, mais déployé en phase de test à Nancy dès l'été 2013, il permet de réduire l'impression de plusieurs milliers de courriers liés aux demandes d'actes, soit environ 93 000 par an, puisqu'il s'appuie sur la dématérialisation des actes. Toutefois, il engendre, depuis la réforme touchant le système de délivrance des CNI, une augmentation de la charge de travail qui reste à chiffrer en année complète : une demande dématérialisée d'acte est en effet maintenant effectuée automatiquement pour la très grande majorité des titres d'identité demandés par des usagers nés à Nancy, ce qui n'était pas le cas auparavant. Chacune de ces demandes demande l'action d'un agent.

En plus de toutes les missions évoquées précédemment, les services assurent par ailleurs l'instruction de divers dossiers administratifs (attestations d'accueil, recensement citoyen, légalisations de signatures, délivrance de copies conformes de documents administratifs...), et la collecte annuelle relative au recensement de la population, sous l'égide de l'INSEE.

En 2019, ils assureront également l'organisation d'un scrutin (élections européennes) et seront impactés par la réforme de la

gestion de la liste électorale, se traduisant par de nouvelles modalités d'inscription sur lesdites listes, plus contraignantes pour les communes.

Enfin, en Mairies de Quartier, des missions exercées pour le compte d'autres services (Éducation, Jeunesse et Sports...) sont également assurées, en plus des missions précitées.



## Dans les cimetières de la commune

La gestion de plus de 42 000 concessions funéraires ou cinéraires est assurée. En 2019, la Ville de Nancy poursuivra l'aménagement du cimetière du Sud avec la pose de nouveaux columbariums et engagera les nécropoles dans la démarche du « zéro phyto », conduite depuis 2006 par la Direction des Parcs et Jardins de la Ville, qui devra s'appliquer pour les cimetières à partir de 2020. La gestion différenciée des espaces que sous-tend cette démarche implique notamment de définir, en 2019, un plan pluriannuel d'investissement pour faire évoluer les aménagements des cimetières dans une logique patrimoniale, pour Préville, et de biodiversité pour le cimetière du Sud. Des programmes de formation et d'action seront programmés pour accompagner les équipes techniques et ainsi améliorer l'entretien des cimetières.

### La rénovation des équipements publics

En 2019, deux équipements publics feront l'objet de travaux de rénovation :

- l'équipement de proximité de Saint-Pierre, regroupant les fonctions de mairie et de bibliothèque du quartier Saint-Pierre René II Bonsecours. Le pignon Nord, sur la rue du docteur Heydenreich supportera en plus une œuvre de l'artiste international VHILS, à intervenir en avril prochain,



- la restructuration et rénovation thermique de la salle de Gentilly, permettant de convertir les anciens locaux du théâtre 4 litres 12 pour disposer de deux grandes salles socioculturelles sur le territoire de Nancy. La jauge de la grande salle (800 personnes assises avec scène et 900 personnes assises sans scène - 1200 personnes debout) sera préservée et une jauge de 200 personnes assises dans la seconde salle sera créée. Le bâtiment a déjà été raccordé au réseau de chauffage urbain du Plateau cet été et le projet devrait conduire à diminuer de près de 40 % la consommation énergétique conventionnelle annuelle. Cet investissement bénéficiera du soutien de la Région Grand Est et de l'Europe via le fonds FEDER.

### Une Ville participative

Le bilan des actions et réflexions portées par les 7 conseils citoyens est riche. Impliquer dans la vie quotidienne des quartiers et véritables relais entre les habitants, les acteurs économiques, le monde associatif et la Ville, ils contribuent à l'animation de manifestations particulières (vide grenier en Ville Vieille, exposition sur l'histoire du quartier...), à la qualité du cadre de vie en priorisant les travaux de voirie ou les aménagements de sécurité, ou bien encore en participant à la réflexion sur la conteneurisation des déchets par exemple.

Fort d'un programme ambitieux pour chacun d'eux en 2019, ils devront, comme le statut le prévoit, mettre en œuvre leurs actions mais uniquement jusque septembre 2019, date à laquelle les conseils citoyens mettront leurs actions en sommeil. Avec plus de 350 réunions ou rencontres organisées depuis le début du mandat, la participation à Nancy est un vécu quotidien.



### Le renouvellement du parc automobile des véhicules légers

Après un premier renouvellement en 2016, tout le parc des véhicules légers sera composé de véhicules électriques au cours de l'année 2019.

### Soutenir la dynamique associative

Forte de plus de 700 associations, la Ville a fait le choix de faciliter leurs initiatives et de maintenir le niveau des crédits qui leurs sont destinés grâce au Centre de Ressources de la Vie Associative, guichet unique permettant une prise en charge unifiée des demandes associatives en garantissant leur traitement rapide. Le CRVA est un facilitateur des démarches devenues parfois complexes dans un contexte d'exigence accrue de sécurisation des manifestations notamment associatives. Le CRVA centralise également les demandes d'aide en matière de logistique et une aide importante en nature est apportée au monde associatif.

En 2019 sera prévue une nouvelle édition de la Fête des associations, désormais en biennale, au parc de la Pépinière avec plus de 200 associations attendues et ce après avoir tenu à l'automne 2018, un Forum inter-associatif qui a permis de favoriser les échanges entre les responsables professionnels et bénévoles des associations de Nancy et avec la municipalité.



[www.nancy.fr](http://www.nancy.fr)  
Nancy,